

**SERVICE DES AFFAIRES GENERALES**  
**Pôle des Assemblées**  
Suivi par Odile Bosse-Platière

Réunion du  
**conseil communautaire**  
du 9 juin 2021 à 18h30

**Présents :**

**Commune d'AMBILLY :**

Mathelier Guillaume, Gilet Laurent, Le Goc Bertilla, Liermier François (en visio),

**Commune d'ANNEMASSE :**

Dupessey Christian, Aebischer Christian, Ayeb Ines (en visio), Bouché Maryline, Boucher Michel, Burgniard Robert, Limam Chadia (en visio du point 22 au point 30 inclus), Lachenal Dominique, Lebeau-Guillot Nicolas, Louaar Nabil (en visio du point 1 à 22 inclus), Lounis Louiza, Mehdi Amine (en visio du point 1 à 7 inclus), Sauge Pascal, Dejean Natalia, Djadel Djamel (en visio du point 22 au point 30 inclus), Gaconnet Maxime, Mayca Pascale (jusqu'au point 14 inclus),

Ersoy Gulsun représentée par Lachenal Dominique,  
Saillet Mylène représentée par Burgniard Robert,  
Mehdi Amine représenté par Lounis Louiza (à compter du point 8),  
Mayca Pascale représentée par Dejean Natalia à compter du point 15,

**Commune de BONNE :**

Teppe-Roguet Marie-Claire,

Cheminal Yves représenté par Teppe-Roguet Marie-Claire,

**Commune de CRANVES-SALES :**

Anthonioz Rossiaux Claude, Barges-Delattre Marion,

Boccard Bernard représenté par Barges-Delattre Marion,  
Clerc Paulette représentée par Anthonioz Rossiaux Claude,

**Commune d'ETREMBIERES :**

Vouillot Jean-Michel,

Martin Anny représentée par Vouillot Jean-Michel,

**Commune de GAILLARD :**

Bosland Jean-Paul, Anchisi Nadège, Blouin Antoine, Maitre Odette, Passaquay Stéphane, Vincent Isabelle (en visio),

**Commune de JUVIGNY :**

Maire Denis,

**Commune de LUCINGES :**

Soulat Jean-Luc,

**Commune de MACHILLY :**

PLAGNAT-CANTOREGGI Pauline,

**Commune de SAINT-CERGUES :**

Doublet Gabriel, Charvet Yannick (en visio), Cottet Danielle,

**Commune de VETRAZ-MONTHOUX :**

Antoine Patrick, Belmas Jean-Pierre, Collot Michel, Feneul Véronique, Pellier Pascale,

**Commune de VILLE-LA-GRAND :**

Jacquier Nadine, Laperrousaz Maurice, Letessier Alain, Milleret Marie-Jeanne, De Chiara Daniel,

**Excusés :**

Chaleil-Dos-Ramos kévin, Deguin Joanny, Favrelle Anne,  
Louaar Nabil (à compter du 23), Limam Chadia (du point 1 au point 21 inclus), Djadel Djamel (du point 1 au point 21 inclus),

**Assistent également :**

Mesdames Odile Bosse-Platiere, Aline Coelho, Laura Jusserand, Julie Maraux,  
Messieurs Jean-Marc Borredon, Alain Farine, Nouare Kismoune,

**Secrétaire de séance :** Nadège ANCHISI

## **ORDRE DU JOUR**

<b>I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.....</b>	<b>4</b>
<b>II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PRECEDENT.....</b>	<b>4</b>
<b>III. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU.....</b>	<b>4</b>
<b>IV. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT.....</b>	<b>9</b>
<b>V. DELIBERATIONS DU CONSEIL.....</b>	<b>14</b>
<b>A) DIRECTION DES FINANCES.....</b>	<b>15</b>
<b>1 - COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET PRINCIPAL.....</b>	<b>15</b>
<b>2 - COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET TRANSPORTS URBAINS.....</b>	<b>15</b>
<b>3 - COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET TRAMWAY.....</b>	<b>16</b>
<b>4 - COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES.....</b>	<b>16</b>
<b>5 - COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET EAU.....</b>	<b>17</b>
<b>6 - COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET ASSAINISSEMENT.....</b>	<b>17</b>
<b>7 - COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES.....</b>	<b>18</b>
<b>8 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL.....</b>	<b>19</b>
<b>9 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET TRANSPORTS URBAINS.....</b>	<b>19</b>
<b>10 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET TRAMWAY.....</b>	<b>19</b>
<b>11 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES.....</b>	<b>20</b>
<b>12 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET EAU.....</b>	<b>20</b>
<b>13 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ASSAINISSEMENT.....</b>	<b>21</b>
<b>14 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES.....</b>	<b>21</b>
<b>15 - DÉCISION MODIFICATIVE 2021 N°1 - BUDGET PRINCIPAL.....</b>	<b>22</b>
<b>16 - DÉCISION MODIFICATIVE 2021 N°1 - BUDGET TRANSPORTS URBAINS.....</b>	<b>22</b>

17 - DÉCISION MODIFICATIVE 2021 N°1 - BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES.....	22
18 - DÉCISION MODIFICATIVE 2021 N°1 - BUDGET EAU.....	23
19 - DÉCISION MODIFICATIVE 2021 N°1 - BUDGET ASSAINISSEMENT.....	23
20 - DÉCISION MODIFICATIVE 2021 N°1 - BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES.....	23
<b>B) SERVICE POLITIQUES PARTENARIALES.....</b>	<b>25</b>
21 - CONTRIBUTION D'ANNEMASSE-AGGLO AU GLCT POUR L'EXPLOITATION DU TÉLÉPHÉRIQUE DU SALÈVE AU TITRE DE L'ANNÉE 2021.....	25
<b>C) DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉCONOMIE.....</b>	<b>26</b>
22 - EVALUATION INTERMÉDIAIRE DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) D'ANNEMASSE AGGLO.....	26
23 - PROJET DE COLLÈGE SUR VÉTRAZ-MONTHOUX : MESURES COMPENSATOIRES PRÉVUES PAR ANNEMASSE AGGLO.....	29
<b>D) DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT FONCIER ET IMMOBILIER.....</b>	<b>33</b>
24 - PROJET DU NOUVEAU COLLÈGE ET ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉS SUR LA COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX - PORTAGE FONCIER POUR LES PARCELLES B842 ET B1614.....	33
25 - DONATION AVEC CHARGES DE L'ASSOCIATION ESCALE AU PROFIT D'ANNEMASSE AGGLO.....	35
<b>E) DIRECTION DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS.....</b>	<b>37</b>
26 - MISE EN ŒUVRE DE LA GRATUITÉ D'ACCÈS À L'ARCHIPEL BUTOR APRÈS DES CIRCONSTANCES DE FERMETURE EXCEPTIONNELLE.....	37
27 - CONVENTION D'OBJECTIFS 2021/2023 À INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION ANNEMASSE NATATION.....	37
<b>F) DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES.....</b>	<b>39</b>
28 - CONVENTION DE FINANCEMENT TRIPARTITE POUR L'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU COLLÈGE JACQUES PRÉVERT ET DU GYMNASSE HENRI BELLIVIER.....	39
<b>G) DIRECTION DE LA MOBILITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT OPÉRATIONNEL.....</b>	<b>40</b>
29 - APPROBATION DE L'AVENANT N°5 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU RÉSEAU, DES SERVICES DE TRANSPORTS URBAINS ET DE MOBILITÉ SUR LE TERRITOIRE D'ANNEMASSE-LES-VOIRONS AGGLOMÉRATION.....	40
<b>H) SERVICE DES AFFAIRES GÉNÉRALES.....</b>	<b>42</b>
30 - MISE À JOUR DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL AU BUREAU COMMUNAUTAIRE ET AU PRÉSIDENT.....	42
<b>VI. QUESTIONS DIVERSES.....</b>	<b>43</b>

## I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités locales, le conseil communautaire nomme un secrétaire de séance parmi ses membres.

Madame Nadège ANCHISI, qui accepte la fonction, est désigné(e) secrétaire de séance.

## II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PRECEDENT

Le procès-verbal du conseil communautaire du 28 avril 2021 est approuvé à l'unanimité. Monsieur Letessier rappelle que lors de ce conseil, Madame Favrelle l'avait interpellé dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat de vélo, par rapport à une association locale qui n'aurait pas été contactée par l'Agglo. Monsieur Letessier explique que les services ont fait le nécessaire auprès de l'association mais que celle-ci n'a pas répondu dans les temps.

## III. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

### Délibérations prises par le bureau communautaire dans le cadre de la délégation d'attributions accordée par le conseil communautaire par délibération du 15 juillet 2020

#### **Bureau du 13 avril 2021**

N° BC-2021-066 télétransmise le 15 avril 2021 en Préfecture

Fourniture et mise en service de prélocalisateurs fixes de fuites sur le réseau d'eau potable pour le service exploitation d'Annemasse Agglo - Déclaration sans suite de la procédure avec négociation, le dossier de consultation devant être modifié.

#### **Bureau du 20 avril 2021**

N° BC-2021-067 télétransmise le 21 avril 2021 en Préfecture

4ème appel à projets lancé par l'État pour promouvoir les transports collectifs en site propre et les pôles d'échanges multimodaux - Dépôt d'un dossier de candidature relatif au projet d'aménagements de voiries visant une amélioration des vitesses commerciales de la ligne 5 du réseau TAC entre la gare d'Annemasse et Bonne-Hôpital de Findrol avec une demande de subvention d'un montant prévisionnel de 2 210 000 € pour un coût total d'opération estimé 17 000 000 € HT.

N° BC-2021-068 télétransmise le 21 avril 2021 en Préfecture

Approbation de la convention complémentaire à intervenir avec l'association ARIES dans le cadre de la prolongation du Plan d'urgence hivernal au 31 mai 2021, pour l'accueil et l'accompagnement social des personnes hébergées et versement d'une subvention complémentaire de 60 000 €.

N° BC-2021-069 télétransmise le 21 avril 2021 en Préfecture

Approbation de la nouvelle convention à intervenir avec l'Ordre de Malte pour le fonctionnement de l'accueil de jour les week-end du fait de la prolongation du Plan d'urgence hivernal au 31 mai 2021, avec le maintien du montant initial de subvention de 2 000 €.

N° BC-2021-070 télétransmise le 21 avril 2021 en Préfecture

Attribution de subventions au titre de l'année 2021 comme suit :

Politique de la ville – action sociale : octroi de 490 232,95 € répartis ainsi :

- Mission Locale :	132 372,95 €
- Mission Locale Action « publics invisibles » :	5 000 €
- APRETO addictions :	110 000 €
- APRETO Journée mondiale lutte SIDA :	3 000 €
- APPART 74 prostitution :	33 000 €
- ANPAA Addictions :	14 000 €
- ADIE Insertion économique :	6 000 €
- YELEN Intermédiation culturelle :	41 830 €
- UNAFAM Souffrance psychique :	3 000 €
- Innovales Clauses d'insertion :	22 500 €
- Appel à projets Contrat Ville :	10 000 €

- Espace Femmes Violences faites aux femmes :	26 000 €
- GRETA Dispositif TREMPLIN :	43 530 €
- Equipe Médico Psycho (EMP) Santé Mentale et précarité :	40 000 €

Gérontologie – handicap : octroi de 98 700 € répartis ainsi :

- REGAARS Réseau gérontologique :	4 000 €
- Espace Handicap Inclusion handicap :	82 000 €
- Handy Mobil Inclusion handicap :	4 500 €
- Groupe d'Entraide Mutuelle « Au Petit Vélo » :	4 000 €
- PEGASE Inclusion handicap :	4 200 €

Hébergement précarité : octroi de 343 550 € répartis ainsi :

- ARIES - PUH MAD personnel :	136 300 €
- Ordre de Malte :	2 000 €
- Croix Rouge Française :	8 000 €
- Banque alimentaire :	8 000 €
- Maison Coluche :	52 500 €
- ALFAA GHS (aide au loyer) :	30 000 €
- Les Restos du Cœur (aide au loyer) :	18 000 €
- Escalier Accueil :	15 550 €
- Secours Catholique :	3 200 €
- A Tout' Vapeur ACI (aide pour les locaux) :	70 000 €

Prévention-Sécurité : octroi de 87 000 € répartis ainsi :

- AVIJ 74 (aide aux victimes) :	13 000 €
- FOL 74 (Education, discrimination, racisme) :	4 000 €
- ASSFAM (droit des étrangers) :	10 000 €
- Projet MOUS/ ALFA3A (dispositif migrants) :	55 000 €
- La Cause des femmes :	5 000 €

Autres subventions et contributions : 280 000 € au SIGETA (Syndicat de gestion des terrains d'accueil).

### **Bureau du 27 avril 2021**

N° BC-2021-071 télétransmise le 29 avril 2021 en Préfecture

Approbation de l'avenant à la convention de partenariat avec ATMO Auvergne Rhône Alpes 2019-2021 pour la mise en œuvre du plan d'actions « Villes Respirables » dans le cadre de la démarche « Chantiers Air Climat » à mener sur les opérations de la ZAC Etoile pour intégrer l'installation et le recueil de données des capteurs, la production des bilans de la qualité de l'air en vue du traitement des incidents relevés sur les chantiers et la participation à la retro-analyse trimestrielle - Montant de l'avenant : 25 708 €, portant le total de la convention à 114 518 € pour l'ensemble des actions Villes Respirables réalisées en partenariat avec ATMO.

N° BC-2021-072 télétransmise le 29 avril 2021 en Préfecture

Approbation de la convention de partenariat à intervenir avec les vélocistes et Annemasse Agglo pour la mise en place de la bourse d'aide à l'achat de vélos à assistance au travers de 3 types de bons d'achat dont la valeur sera déduite au moment de l'acquisition, opération se déroulant du 1er juin au 15 septembre pour 500 bons :

- Bon de 300 € pour un vélo à assistance électrique (VAE) / VAE cargo / Vélo cargo
- Bon de 100 € pour un vélo classique / vélo pliant
- Bon de 50 € pour un vélo d'occasion

N° BC-2021-073 télétransmise le 29 avril 2021 en Préfecture

Convention cadre OÙRA ! et convention de groupement de commande passées avec la la Région Auvergne RhôneAlpes dans le cadre de l'organisation de la mobilité et des transports de la Région - Approbation d'avenants pour prendre en compte :

- l'entrée de 5 nouveaux partenaires dans le partenariat et le transfert de compétence entre Autorités organisatrices,
- les nouvelles ambitions des partenaires : développement d'un nouveau support commun de l'interopérabilité, le m-ticket Oûra, l'intégration des nouveaux services de mobilité pour les usagers ;
- les nouvelles commandes correspondantes : maintenance billettique, web, appli mobile et calculateur d'itinéraire, médias et plateforme de services Mobilité,

- les clés de financement des nouvelles prestations,  
Montant prévisionnel pour Annemasse Agglo : 1 786,85 € d'investissement appelés entre 2023 et 2025 et 10 566,33 € de fonctionnement annuel à partir de 2023.

N° BC-2021-074 télétransmise le 29 avril 2021 en Préfecture

Dans le cadre de la co-maîtrise d'ouvrage public entre le Centre hospitalier Alpes Léman (CHAL) et Annemasse Agglo pour la construction de l'IFSI et Grand Forma sur un tènement foncier appartenant à la commune d'Ambilly, approbation :

- de la convention de participation entre l'Aménageur (Bouygues Immobilier), l'autorité concédante de la ZAC (Annemasse Agglo), et les 2 co-maîtres d'ouvrage pétitionnaires du permis de construire (CHAL et Annemasse Agglo) pour la réalisation d'un équipement de formations publiques de 4 900 m<sup>2</sup> de surface de plancher ;
- de la convention d'association entre l'Aménageur, l'autorité concédante de la ZAC, le propriétaire du terrain et les 2 co-maîtres d'ouvrage pétitionnaires du Permis de Construire afin de veiller au respect méthodologique global de la ZAC Etoile (à savoir le respect de la fiche de lots, du cahier des limites de prestations techniques, de la charte chantier faibles nuisances).

N° BC-2021-075 télétransmise le 29 avril 2021 en Préfecture

En raison du confinement et de la fermeture de certains commerces, prolongation de la durée de validité des chèques cadeaux de 20 € attribués aux agents d'Annemasse Agglo, du 31 mai au 30 juin 2021 inclus.

### **Bureau du 4 mai 2021**

N° BC-2021-076 télétransmise le 7 mai 2021 en Préfecture

Aménagement des espaces publics du pôle d'échanges multimodal de la gare d'Annemasse Partie Sud - Lot terrassement attribué au groupement EIFFAGE Route Centre Est SNC / BORTOLUZZI pour un montant de 2 260 652,29 € HT - Approbation de l'avenant n°3 d'un montant de 15 452 € HT pour prendre en compte des aléas de chantier, des demandes complémentaires du Maître d'ouvrage et la coordination avec les projets connexes, portant le montant total du marché à 2 276 104,29 € HT.

N° BC-2021-077 télétransmise le 7 mai 2021 en Préfecture

Travaux du traitement de l'azote de l'usine de dépollution Ocybèle - Lot génie civil attribué à la société BOUYGUES pour un montant de 9 162 512,73 € HT - Approbation de l'avenant n° 2 d'un montant de 10 545,91 € HT pour prendre en compte les surcoûts occasionnés par la crise sanitaire sur la conduite du chantier et des améliorations du projet afin d'optimiser et sécuriser les conditions d'exploitation de ce nouveau bâtiment de traitement, portant le montant du marché à 9 173 058,64 € HT.

N° BC-2021-078 télétransmise le 7 mai 2021 en Préfecture

Approbation de la modification du règlement d'attribution des aides financières « Chaud dedans » pour :

- les adapter au nouveau contexte national,
- recentrer l'aide financière autour des publics modestes et très modestes en raison de l'intervention de l'ANAH sur l'ensemble des publics, sans conditions de revenus,
- aligner le critère de performance énergétique sur celui de l'ANAH (gain énergétique minimal de 35%).

N° BC-2021-079 télétransmise le 7 mai 2021 en Préfecture

Approbation de la programmation de production et de financement de logement social pour 2021 comme suit :

- 13 dossiers déposés représentant un total de 328 logements sociaux (dont 157 logements PLAI, 144 PLUS et 27 PLS),
- Evolution des conditions d'aides et d'agrément des projets de logement locatif social dans une optique d'amélioration et d'optimisation du financement, ainsi que des processus d'instruction des dossiers déposés par les bailleurs :
  - Suppression par la Loi de finances 2021 de la demande d'agrément préalable pour les LLI (logement locatif intermédiaire). Institution d'une fiche navette d'information sur le contenu des programmes à produire par les maîtres d'ouvrage. Contrôle à posteriori des programmations LLI par Annemasse Agglo,
  - Suppression du forfait supplémentaire de 500 € par logement PLAI PLUS dans le cadre des opérations de moins de 6 logements,
  - Suppression de la majoration de loyer si présence dans l'opération d'un ascenseur obligatoire,

- Suppression de la majoration liée à la présence de service de proximité et report de cette majoration sur les opérations dont les logements disposent de surfaces annexes type caves et celliers.

N° BC-2021-080 télétransmise le 7 mai 2021 en Préfecture

Approbation du bilan de la programmation 2020 de production et de financement du logement social avec :

- Une enveloppe de financement maximale fixée pour 2020 à 1 714 000 €, répartie entre Annemasse Agglo pour 75% (1 285 500 €) et les communes pour 25% (428 500 €)
- Une enveloppe complémentaire de 1 080 304 € pour la gestion déléguée des aides à la pierre de l'Etat pour le développement de l'offre nouvelle de logements sociaux.

Pour la production et le financement de 290 logements sociaux agréés sur le territoire d'Annemasse agglo dans le cadre de 22 programmes répartis comme suit :

- 125 logements PLAI (Prêt Locatif aidé d'Intégration) dont 2 PLAI adaptés, soit 43,1 %,
- 140 logements PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), soit 48,3 %,
- 25 logements PLS (Prêt Locatif Social), soit 8,6 %.

N° BC-2021-081 télétransmise le 7 mai 2021 en Préfecture

Approbation de la convention d'objectifs 2021-2023 à intervenir avec l'association COFG (Coopération des organismes de formation du Genevois) fixant l'engagement financier d'Annemasse Agglo à 15 000 € en 2021, 18 000 € en 2022 et 18 000 € en 2023 en contrepartie de :

- la mention du soutien d'Annemasse Agglo dans les supports de communication,
- l'organisation des Forums post-3ème en 2022 et 2023.

N° BC-2021-082 télétransmise le 7 mai 2021 en Préfecture

Attribution d'une subvention de 5 639 €, dans le cadre du fonds local d'aide à l'investissement post-Covid-19, à la SAS Cortexvirtual pour le changement de sa climatisation pour un matériel plus efficace et écologique (pompe à chaleur réversible) et l'achat de matériel de jeu proposé à la location.

N° BC-2021-083 télétransmise le 7 mai 2021 en Préfecture

Approbation de la convention d'objectifs à intervenir avec l'association LISA (Léman Inter Sports Adaptés) dans le cadre de son action pour l'intégration sociale de personnes adultes en situation de handicap mental par la pratique du sport (la pétanque) et qui prévoit une subvention annuelle de fonctionnement de 2 000 €.

N° BC-2021-084 télétransmise le 7 mai 2021 en Préfecture

Attribution de subventions sportives au titre de l'exercice 2021 pour un montant total de 78 749 € réparties comme suit :

- Annemasse Natation	40 048 €
- Badminton Annemasse Agglo	23 900 €
- TrisSalève	4 955 €
- Canoë Kayak Annemasse Mont-Blanc	2 546 €
- Exocet Léman	3 000 €
- Annemasse Sports Handicap	2 300 €
- LISA	2 000 €

N° BC-2021-085 télétransmise le 7 mai 2021 en Préfecture

Approbation des adhésions à différents organismes et associations dans le cadre du développement de partenariats avec les services culturels de l'Agglo :

Pour l'EBAG :

- Association nationale des écoles d'art territoriales de pratiques amateurs : adhésion de 200 €,
- Association nationale des classes Préparatoires Publiques aux Écoles supérieures d'Art (APPEA) : adhésion de 515 €,
- Association Villa du Parc : adhésion de 60 €,

Pour l'Archipel Butor :

- ICOM Conseil international des musées : adhésion de 90 €,
- BIBLIOPAT : adhésion de 15 €,
- Fédération des maisons d'écrivains et des patrimoines littéraires : adhésion de 100 €,

Pour le Réseau des bibliothèques Intermède :

- ABF (Association des Bibliothécaires de France) : adhésion de 260 €,
- Réseau Carel : adhésion de 50 €,
- CUTO (Club des utilisateurs d'Orphée) : adhésion de 200 €,
- Auvergne-Rhône- Alpes Livre et lecture (ARALD) : adhésion de 60 €,

Pour le Conservatoire de musique :

- FFEA (fédération française de l'enseignement artistique) : adhésion de 300 €,
- SEAM (Société des éditeurs et auteurs de musique) : adhésion de 1 092,03 €,
- Lettre du Musicien : adhésion de 100 €.

N° BC-2021-086 télétransmise le 7 mai 2021 en Préfecture

Attribution d'une subvention de 58 000 € au profit de la MJC d'Annemasse pour l'activité Ciné Actuel au titre de l'année 2021.

N° BC-2021-087 télétransmise le 7 mai 2021 en Préfecture

Approbation de la convention de mutualisation du système d'archivage numérique à intervenir avec la commune d'Annemasse, pour une durée de 5 ans et avec une répartition égale des coûts de fonctionnement entre les 2 collectivités (soit les coûts de fonctionnement du dispositif et de formation éventuelle).

### **Bureau du 11 mai 2021**

N° BC-2021-088 télétransmise le 12 mai 2021 en Préfecture

Approbation de l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle passée avec l'association Escale Accueil pour prendre en compte son déménagement et celui de son équipe éducative à la Maison des Solidarités et le fait qu'elle n'ait plus de charge liée au bâti. Ainsi, la subvention est ramenée de 32 045 € en 2020 à 15 550 € pour 2021.

N° BC-2021-089 télétransmise le 12 mai 2021 en Préfecture

Approbation de la convention 2021/2023 définissant les modalités du partenariat entre l'Etat, le Conseil Départemental et Annemasse Agglo pour le fonctionnement de l'Accueil de jour et définissant les participations financières au titre de 2021 comme suit :

- Conseil Départemental : 105 000 € (pour l'accompagnement des publics RSA - revenu de solidarité active),
- Etat : 85 000 € (pour l'accompagnement des publics en précarité),
- Annemasse-Agglo : 88 542 € (au titre de l'accueil de jour et l'accompagnement des publics en difficulté).

N° BC-2021-090 télétransmise le 12 mai 2021 en Préfecture

Approbation des conventions de gestion et de mise à disposition de parcelles de terrains situées rue de l'Arve et chemin de Berlioz et sur lesquelles Annemasse-Agglo a installé des stations de relevage, à intervenir avec la commune d'Etrembières, propriétaire, conventions conclues à titre gratuit et pour la durée de vie de ces stations.

### **Bureau du 18 mai 2021**

N° BC-2021-091 télétransmise le 19 mai 2021 en Préfecture

Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes relatif à la passation des marchés publics de services et de travaux pour la réalisation d'un carrefour giratoire sur la RD46 et d'un passage inférieur pour la voie verte à intervenir avec la commune d'Etrembières.

N° BC-2021-092 télétransmise le 19 mai 2021 en Préfecture

Approbation du principe de fonctionnement avec le SDIS74 (Service départemental d'incendie et de secours) pour les sapeur-pompiers volontaires travaillant à Annemasse Agglo, et prévoyant 5 jours maximum de formation par an avec une compensation financière partielle lors des absences relatives à l'exercice des missions de sapeur-pompier volontaire.

N° BC-2021-093 télétransmise le 19 mai 2021 en Préfecture

Cession gratuite d'une parcelle à la commune d'Annemasse pour sécurisation de l'entrée du lycée des Glières, analysée comme une subvention d'équipement - Correction de la délibération n° B-2016-185 du 19/07/2016 pour apporter les modifications suivantes :

- surface concernée de 269 m<sup>2</sup>, au lieu de 249 m<sup>2</sup>,
- mise à jour correspondante de l'inventaire et de l'actif à passer en section d'investissement pour un montant de 1 550,95 €, au lieu de 1 855,05 €,

### **Bureau du 25 mai 2021**

N° BC-2021-094 télétransmise le 26 mai 2021 en Préfecture

Production et financement du logement social - avenants 2021 à la convention de gestion des aides de l'Etat pour le parc public et de l'Anah pour le parc privé :

- Approbation de l'avenant n° 4 à la convention mère portant :
  - réalisation par construction neuve ou acquisition-amélioration d'un objectif de 388 logements locatifs sociaux (190 logements PLAI dont 11 PLAI adaptés, 172 logements PLUS et 26 logements PLS),
  - réhabilitation de 253 logements privés liés aux orientations et objectifs de l'ANAH (21 logements de propriétaires occupants, 2 logements de propriétaires bailleurs, 31 logements au titre des aides aux syndicats de copropriétés, 199 logements dans le cadre de l'aide aux syndicats de copropriétés en difficulté),
  - un objectif transversal de 64 logements pour la prime « Habiter Mieux »,
- Approbation de l'avenant n° 5 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé fixant l'enveloppe prévisionnelle à 3 230 416 € :
  - 2 321 777 € € pour le parc public (incluant les aides du Plan de relance sur les restructurations lourdes),
  - 908 639 € pour le parc privé,

N° BC-2021-095 télétransmise le 26 mai 2021 en Préfecture

Marché à bons de commande sans minimum ni maximum conclu pour une période initiale d'un an et reconductible 3 fois relatif à la collecte des conteneurs à déchets ménagers et assimilés en apport volontaire passé avec la société ORTEC Environnement – Approbation de l'avenant n°1 pour prendre en compte l'augmentation du nombre de conteneurs semi-enterrés et du tonnage de déchets à collecter et donc l'ajout d'un prix au bordereau des prix unitaires pour les vidages supplémentaires aux quais de transfert de Vétraz-Monthoux ou d'Etrembières (120 € HT).

N° BC-2021-096 télétransmise le 26 mai 2021 en Préfecture

Classe préparatoire de l'école des beaux arts du Genevois - Approbation de la convention de partenariat à intervenir avec la Fondation Plantu pour l'année scolaire 2020-2021 et prévoyant une aide financière de 650 € annuel déduite des frais de scolarité de certains élèves en difficulté de la classe préparatoire pour prendre en charge les frais d'inscription aux concours d'entrée des différentes écoles supérieures d'art auxquels ils souhaitent se présenter.

#### **IV. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT**

##### **Décisions prises par le président dans le cadre de la délégation d'attributions accordée par le conseil communautaire par délibération du 15 juillet 2020**

D-2021-0101 télétransmise en préfecture le 13 avril 2021

Attribution du marché de travaux pour la construction d'un bassin de rétention infiltration chemin de Matti à Vétraz-Monthoux à la société COLAS FRANCE (PERRIER 74) pour un montant de 239 908.00 € HT.

D-2021-0102 télétransmise en préfecture le 13 avril 2021

Attribution du marché de prestations pour l'accompagnement à la mise en œuvre de mesures écologiques compensatoires dans différents projets d'Annemasse Agglo pour limiter leurs impacts sur l'environnement, préserver et améliorer les milieux naturels, à la société AVIS VERT pour un montant de 36 592,50 € HT.

D-2021-0103 télétransmise en préfecture le 13 avril 2021

Travaux de réhabilitation d'un édifice industriel en Pôle des solidarités – Lot 2 démolition et gros œuvre passé avec la société BACCHETTI & FILS pour un montant de 553 008.43 € tout avenant précédent compris - Approbation de l'avenant pour ajuster le montant des prestations pour - 17 197.64 €, portant le montant du lot à 535 810,79 € HT.

D-2021-0104 télétransmise en préfecture le 13 avril 2021

Approbation de la remise gracieuse de 87 970,32 € sur une facture d'eau de TP2A d'un montant initial de 88 109,86 €, suite à une fuite d'eau intervenue après compteur installé en 2018 mais n'ayant pas été relevé depuis, rendant la détection de fuite impossible pour l'abonné – Remise gracieuse calculée en fonction de la consommation moyenne d'un site équivalent (sanitaires utilisés par les services de TP2A).

D-2021-0105 télétransmise en préfecture le 13 avril 2021

Attribution des marchés pour les travaux d'assainissement et d'eau potable rues du Vieux Moulin et des Capites Croset à Ville-la-Grand comme suit :

- Lot 1 Terrassement, fouilles en tranchées, canalisations : groupement BENEDETTI-GUELPA/SASSI BTP pour un montant de 739 652,00 € HT,

- Lot 2 Enrobés : société COLAS FRANCE pour un montant de 89 452,00 € HT,
- Lot 3 Réhabilitation : société SMCE REHA pour un montant de 42 450,00 € HT.

D-2021-0106 télétransmise en préfecture le 13 avril 2021

Attribution du marché pour les travaux d'assainissement, chemin de l'Arve et des Grandes Iles à Etrembières à la société SOGEA Rhône-Alpes pour un montant de 228 561,00 € HT.

D-2021-0107 télétransmise en préfecture le 13 avril 2021

Convention de partenariat privé pour l'implantation de conteneurs de collecte de déchets TLC (Textile, Linges de maison et Chaussures) passé avec l'éco-organisme Le Relais France – Approbation de l'avenant à intervenir pour l'implantation de 4 points de collectes supplémentaires sur la commune de ville-la-Grand :

- Rue des deux montagnes (Hameau du Crêt)
- Chemin des Côtes
- Rue des Verchères
- Impasse du stade

(collecte effectuée à titre gratuit).

D-2021-0108 télétransmise en préfecture le 13 avril 2021

Demande d'ester en justice suite à la requête formulée par la SCI PASTEUR 3.

D-2021-0109 télétransmise en préfecture le 16 avril 2021

Attribution du marché subséquent n°7 relatif aux travaux de remplacement de poteaux incendies à l'entreprise BEL & MORAND TP pour les prix unitaires figurant au bordereau et un maximum de commandes pour la durée de 2 ans du marché de 60 000,00 € HT.

D-2021-0110 télétransmise en préfecture le 16 avril 2021

Approbation de l'entrée de 3 nouveaux ouvrages dans les collections de la bibliothèque patrimoniale sur l'œuvre de Michel BUTOR et des livres d'artiste constituée par Annemasse Agglo, dons d'ouvrages grevés ni de conditions ni de charges.

D-2021-0111 télétransmise en préfecture le 16 avril 2021

Approbation de la dossier de demande de subvention exceptionnelle de 4 000 € auprès du département de la Haute-Savoie pour l'archipel Butor, dans le cadre des aides départementales mises en places pour le secteur culturel pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire.

D-2021-0112 télétransmise en préfecture le 16 avril 2021

Approbation du contrat de surveillance pour 12 bâtiments d'Annemasse Agglo à intervenir avec la société ALARME CONCEPT pour un montant de 3 300 € HT par an plus un coût d'intervention de 75 € HT en cas de déplacement.

D-2021-0113 télétransmise en préfecture le 27 avril 2021

Groupe de recherche-action expérimentale sur le thème de la prostitution des mineurs, au bénéfice des partenaires concernés de l'agglomération annemassienne : sollicitation de la Préfecture de Haute-Savoie pour l'attribution d'une subvention de 4 200 € au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2021 et du Conseil départemental de Haute-Savoie pour l'attribution d'une subvention de 4 200 € au titre de l'exercice 2021.

D-2021-0114 télétransmise en préfecture le 27 avril 2021

Marché pour la fourniture de capteurs ultrasons, radars, piézométriques et de pression et accessoires associés passé avec la société VEGA TECHNIQUE pour un montant maximum de commandes de 89 000,00 € HT – Approbation de l'avenant n°3 pour prendre en compte des modifications de prix du bordereau des prix initial, le montant maximum de commandes restant inchangé.

D-2021-0115 télétransmise en préfecture le 27 avril 2021

Approbation des avenants aux marchés passés avec la société Colas Rhône-Alpes Auvergne pour prendre en compte sa nouvelle organisation et notamment le transfert des droits et obligations de ses contrats au profit de la société COLAS FRANCE.

D-2021-0116 télétransmise en préfecture le 27 avril 2021

Approbation de la convention d'occupation temporaire et à titre gratuit à intervenir avec le Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents (SM3A) pour des terrains propriétés de l'Agglo et situés lieu-dit Les Moulins Gaud à Ville-la-Grand dans cadre des travaux de renaturation du lit et des berges du Foron du chablais Genevois.

D-2021-0117 télétransmise en préfecture le 27 avril 2021

Attribution du marché de coordination sécurité et protection de la santé dans le cadre de l'opération de reconstruction du Pont Neuf et de création d'un tronçon de la véloroute Viarhona à la société SPS CONTROLE SAS pour un montant de 8 425,00 € HT.

D-2021-0118 télétransmise en préfecture le 27 avril 2021

Marché de fourniture de deux véhicules lot 1 véhicule léger type Pick-up équipé d'une hydrocureuse passé avec la société Baroclean pour un montant de 69 550,00 € HT – Approbation de l'avenant n°1 pour prendre en compte une option supplémentaire de plastification du châssis porteur pour 2 070,00 € HT, portant le montant du marché à 71 620,00 € HT.

D-2021-0119 télétransmise en préfecture le 27 avril 2021

Demande de subvention au « taux le plus élevé possible » auprès des services de la DRAC (direction régionale de l'action culturelle) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour financer l'acquisition des livres d'artiste qui viendront enrichir la collection du Manoir des livres pour un montant de 5 980 € tel que prévu dans le plan prévisionnel d'acquisition 2021.

D-2021-0120 télétransmise en préfecture le 27 avril 2021

Attribution du marché relatif à l'élaboration du plan de mandat à la société POLITEIA pour un montant forfaitaire de 39 600,00 € HT.

D-2021-0121 télétransmise en préfecture le 3 mai 2021

Transfert du Conservatoire de musique de la commune d'Annemasse à Annemasse Agglo au 1er septembre 2020 – Approbation des termes du procès-verbal de mise à disposition des biens du conservatoire de musique, nécessaires à l'exercice de la compétence « enseignement musical » soit :

- les locaux du conservatoire de musique sur la commune d'Annemasse situés au 7, 9 et 11 rue des Savoie / 6 place Jean-Jaurès, au sein de la copropriété « École de musique », sur la parcelle cadastrée B 4678, d'une superficie de 2 296 m<sup>2</sup>,
- Les biens mobiliers associés,
- Les instruments de musique et tout objet nécessaires à l'enseignement musical,
- Le matériel informatique et les logiciels,

D-2021-0122 télétransmise en préfecture le 3 mai 2021

Transfert du Conservatoire de musique de la commune d'Annemasse à Annemasse Agglo - Approbation des termes de la convention d'occupation précaire de locaux situés place du jumelage à Annemasse à intervenir avec l'association Diocésaine, pour une durée de trois ans, à compter du 1er septembre 2020, mise à disposition consentie à titre gratuit pour l'école de musique, avec la prise en charge des charges des locaux concernés.

D-2021-0123 télétransmise en préfecture le 3 mai 2021

Cité de la Solidarité Internationale (CSI) 13, avenue Emile Zola à Annemasse - Approbation du bail civil à intervenir avec WECF pour la location du bureau n° 09 et la place de parking n° 157, pour un loyer mensuel de 178,36 € HT charges incluses et une durée de 8 mois à compter du 03/05/2021 avec possibilité de renouvellement d'un an sur demande express.

D-2021-0124 télétransmise en préfecture le 3 mai 2021

Approbation de la convention de prêt de l'exposition « Références Contemporaines, architecture et aménagement en Haute-Savoie » à intervenir avec le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), pour une durée allant du 13/04/2021 jusqu'au 02/11/2021 et à titre gratuit.

D-2021-0125 télétransmise en préfecture le 3 mai 2021

Pépinière d'Entreprises PULS 15 et 15 bis avenue Emile Zola à Annemasse - Approbation de la convention d'occupation temporaire à intervenir avec la société LCDE pour le bureau n°4 par, à compter du 01 avril 2021 et jusqu'au 31 mars 2025 inclus et pour un loyer de 128,93 € HT la 1ère année, 147,35 € HT la 2ème année, 165,77 € HT la 3ème année et 184,19 € HT la 4ème et dernière année.

D-2021-0126 télétransmise en préfecture le 3 mai 2021

Approbation de la modification temporaire du règlement intérieur de l'Ecole des beaux arts du Genevois en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19 et concernant notamment les modalités de facturation et de remboursement des séances.

D-2021-0127 télétransmise en préfecture le 5 mai 2021

Convention de partenariat privé pour l'implantation de conteneurs de collecte de déchets TLC (Textile, Linges de maison et Chaussures) passé avec l'éco-organisme Le Relais France – Approbation de l'avenant à intervenir pour l'implantation de 7 points de collectes supplémentaires sur la commune d'Annemasse :

- Avenue du Générale De Gaulle
  - Rue des Glières
  - 3, rue de l'Annexion
  - Rue de la Colombière
  - Rue Albert Curioz
  - Rue Charles Dupraz
  - Rue de Livron
- (collecte effectuée à titre gratuit).

D-2021-0128 télétransmise en préfecture le 5 mai 2021

Prime d'aide à l'achat de vélos mis en place par Annemasse Agglo - Approbation :

- du règlement concernant le dispositif qui précise les conditions d'éligibilité, le montant des subventions (50 €, 100 € ou 300 € ), les types de vélos concernés (neuf ou occasion, classique ou à assistance électrique, cargo) et les modalités d'instruction au dispositif,
- de l'attestation à remplir par les bénéficiaires de la subvention qui s'engagent à respecter les termes du règlement du dispositif.

D-2021-0129 télétransmise en préfecture le 11 mai 2021

Approbation de la convention à intervenir avec le lycée Jean Monnet dans le cadre de la préparation et du service par les élèves d'un repas solidaire à l'accueil de jour d'Annemasse Agglo le 6 mai 2021.

D-2021-0130 télétransmise en préfecture le 11 mai 2021

Approbation du versement de la prime chauffage bois bonifiée d'Annemasse Agglo de 2 000 € pour le remplacement d'appareil de chauffage au bois non performant pour le bénéficiaire suivant : Madame COLLIGNON à Cranves-Sales.

D-2021-0131 télétransmise en préfecture le 11 mai 2021

Approbation du versement de la prime chauffage bois d'Annemasse Agglo de 1 000 € pour le remplacement d'appareil de chauffage au bois non performant pour les bénéficiaires suivants :

- M. et Mme DEVOVE à Cranves-Sales
- M. GOMES à Etrembières
- M. AMOROS à Saint-Cergues
- Mme FOCCIS à Cranves-Sales
- M. et Mme COTTY à Saint-Cergues
- M. MILLET à Cranves-Sales

D-2021-0132 télétransmise en préfecture le 11 mai 2021

Approbation de la convention d'occupation précaire à intervenir avec l'EPF 74, pour la location d'une maison d'habitation 16, Clos du Pont Noir à Ambilly, d'une surface habitable de 130 m<sup>2</sup>, pour un loyer mensuel de 1 100 € hors charges et la période allant du 01/05/2021 au 30/11/2023.

D-2021-0133 télétransmise en préfecture le 11 mai 2021

Maison des solidarités – Approbation de la convention précaire à intervenir avec l'association Les Restos du Coeur, consentie à titre gratuit mais avec le paiement des charges locatives mensuelles d'un montant prévisionnel de 260 € et pour la période allant du 11/05/2021 au 10/05/2024.

D-2021-0134 télétransmise en préfecture le 11 mai 2021

Décision de déposer le dossier de demande de permis de construire du bâtiment IFSI – Grand Forma prévu sur le lot B2 de la ZAC Etoile Annemasse-Genève à Ambilly pour le compte d'Annemasse Agglo et le Centre hospitalier Alpes Léman.

D-2021-0135 télétransmise en préfecture le 11 mai 2021

Approbation du contrat de cession du droit d'exploitation pour un spectacle vivant à intervenir avec la société Goneprod pour un montant de 2743 € HT, dans le cadre du 1<sup>er</sup> anniversaire du réseau Inter-mède.

D-2021-0136 télétransmise en préfecture le 17 mai 2021

Approbation des modifications des conditions générales de location et des règlements de la vélostation et des parcs à vélos avec notamment :

- la suppression de la limitation du nombre de mois consécutifs de location à la vélostation,

- l'ajout de nouveaux produits à la location : vélo pliant à assistance électrique et vélo cargo à assistance électrique (vélo équipé pour le transport de charges ou personnes),
- la suppression de l'obligation d'abonnement à un autre transport en commun (zone 10, TER ou LIHSA) pour l'accès aux parcs à vélos.

D-2021-0137 télétransmise en préfecture le 17 mai 2021

Approbation du bail commercial à intervenir avec la SAS COBHAM SLIP RINGS pour les locaux mis à sa disposition situés dans la zone d'activité économique du Mont-Blanc, 18 allée de Montréal à Ville-la-Grand, moyennant un loyer mensuel de 7 400,94 € et pour une durée de 9 ans.

D-2021-0138 télétransmise en préfecture le 17 mai 2021

Approbation du règlement intérieur du conservatoire de musique qui précise pour tous les usagers du Conservatoire, et en particulier ses élèves, les conditions d'accueil et d'organisation de l'établissement avec notamment :

- la présentation générale de la structure et de ses missions,
- la présentation des instances de consultation et de leurs missions,
- les dispositions générales sur les modalités de fonctionnement du conservatoire : modalités d'inscription et de réinscription, informations sur les droits d'inscription et de scolarité, informations générales sur la scolarité suivie au conservatoire, etc.,
- les dispositions générales relatives aux élèves : assiduité, discipline et sanctions disciplinaires, comportement, etc.,
- les dispositions générales concernant la fréquentation de l'établissement : mise à disposition de salles, respect et sécurité des locaux, etc.

D-2021-0139 télétransmise en préfecture le 20 mai 2021

Approbation de la convention à intervenir avec l'Office de tourisme des Monts de Genève pour intégrer une entrée adulte gratuite au Manoir des livres de Lucinges dans le « pass Léman », dispositif de promotion commerciale qui propose la gratuité et/ou réduction sur des activités de loisirs du territoire.

D-2021-0140 télétransmise en préfecture le 20 mai 2021

Acceptation du don d'une série de 35 photographies accompagnées d'un texte manuscrit par Michel Butor au profit du Manoir des livres, don grevé ni de conditions ni de charges.

D-2021-0141 télétransmise en préfecture le 20 mai 2021

Approbation du contrat à intervenir avec la société EG Active pour la campagne d'information concernant les travaux d'accès réalisés dans le secteur de la zone du Mont-Blanc, prévue du 05/04/2021 au 30/04/2021 et pour un montant de 3 300,04 € TTC.

D-2021-0142 télétransmise en préfecture le 20 mai 2021

Attribution du marché de fourniture et maintenance d'équipements vidéo pour la salle du conseil communautaire d'Annemasse Agglo à la société E-VA Technologies Globales pour un montant de 38 316,00 € HT.

D-2021-0143 télétransmise en préfecture le 20 mai 2021

Travaux d'assainissement et d'eau potable secteur de la Fin des Geys, du Céron du Feu, de Grange de Boège, des Ecurieils et du Moulin à LUCINGES / Lot n° 1 : Terrassement, fouilles en tranchée et canalisations passé avec le groupement RAMPA TP LYON/ CLAPASSON & FILS/ SOGEA / BESSON pour un montant de 2 375 058,06 € HT – Approbation de l'avenant n°1 pour ajuster le volume de travaux aux réalités du terrain et aux demandes nouvelles du maître d'ouvrage pour 131 765,16 € HT, portant le montant du marché à 2 506 823,22 € HT.

D-2021-0144 télétransmise en préfecture le 20 mai 2021

Approbation de la convention d'occupation précaire à intervenir avec le lycée polyvalent Jean Monnet, Pôle Technologique et Professionnel, pour des locaux, propriétés d'Annemasse Agglo, inutilisés situés dans l'enceinte du lycée d'une superficie totale de 406 m<sup>2</sup>, à titre gratuit et pour une durée de deux ans non renouvelable à compter du 15 mai 2021.

D-2021-0145 télétransmise en préfecture le 20 mai 2021

Approbation du dossier de demande de subvention exceptionnelle de 20 000 € auprès du Département de la Haute-Savoie pour l'Archipel Butor, dans le cadre de son plan d'aide exceptionnel pour le secteur culturel en direction des établissements d'enseignement artistique fermés et amenés à acquérir de nouveaux outils numériques pour assurer leurs enseignements à distance et faciliter la relation à l'utilisateur.

D-2021-0146 télétransmise en préfecture le 26 mai 2021

Pépinière Puls - Approbation du bail civil dérogatoire pour la location d'un bureau supplémentaire à intervenir avec la société DJM expertises pour un loyer mensuel de 193,33 € HT et pour la période du 12 février au 31 décembre 2021.

D-2021-0147 télétransmise en préfecture le 26 mai 2021

Village d'Entreprise à Gaillard - Approbation de l'avenant n°2 à la convention d'occupation précaire passée avec l'Atelier des Rocailles, prolongeant la durée d'occupation de la cellule 2.1 du 10 avril au 14 octobre 2020 moyennant une redevance mensuelle de 1 361,20 € HT ;

Approbation du bail commercial à intervenir avec l'Atelier des Rocailles pour prolonger la mise à disposition de la cellule 2.1 et inclure la cellule 1.4 pour une durée de 12 ans, à compter du 15 octobre 2020, et moyennant un loyer mensuel de 3 029,51 € HT.

D-2021-0148 télétransmise en préfecture le 26 mai 2021

Approbation de la promesse de vente à titre gratuit et avec prise de possession anticipée à intervenir avec la société IPS SAS pour une parcelle de terrain de 48 m<sup>2</sup> environ lui appartenant située rue de la Résistance à Annemasse et comprise dans le projet de réaménagement de la route de Thonon (rond point route de Thonon/ rue Clément ADER pour l'accès au nouveau Decathlon).

D-2021-0149 télétransmise en préfecture le 26 mai 2021

Approbation de l'acquisition d'un terrain situé lieu-dit La grange de Boège sur la commune de Lucinges propriété de Monsieur et Madame JACQUES-VUARAMBON, d'une surface totale de 2 550 m<sup>2</sup> au prix de 6 174,08 € dans le cadre du périmètre immédiat de captage d'eau potable.

D-2021-0150 télétransmise en préfecture le 26 mai 2021

Approbation de la cession à titre gratuit à la commune de Cranves-Sales de parcelles situées route des Fontaines et RD 907 route de Talinges sur la commune d'une superficie totale de 637 m<sup>2</sup> correspondant à des délaissées de voirie à intégrer au domaine public.

D-2021-0151 télétransmise en préfecture le 27 mai 2021

Approbation de l'engagement d'Annemasse Agglo en faveur de l'inscription de la bibliothèque Michel Butor auprès de Savoie-biblio dans le cadre du projet "Chemins des toiles" 2021, événement proposant des projections de films documentaires, avec la prise en charge des frais liés à la venue d'un réalisateur et des droits SACEM.

D-2021-0152 télétransmise en préfecture le 27 mai 2021

Approbation du contrat de prestation d'analyse de l'eau pour le centre aquatique Château bleu à intervenir avec le laboratoire Savoie Labo pour une durée de 3 ans et un coût annuel de 165 € HT.

## **V. DELIBERATIONS DU CONSEIL**

## A) DIRECTION DES FINANCES

### 1 - COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET PRINCIPAL

**Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Nouare KISMOUNE**

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le Compte de Gestion du budget Principal, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur.

### 2 - COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET TRANSPORTS URBAINS

**Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Nouare KISMOUNE**

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

*Monsieur Doublet souligne que l'impact de la crise sanitaire sur le budget des transports urbains est de l'ordre de 330 000 €. A cela s'ajoute un Versement mobilité au rendement faible du fait du caractère transfrontalier du territoire (les emplois étant situés plus côté genevois).*

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le Compte de Gestion du Budget Transports Urbains, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur.

### **3 - COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET TRAMWAY**

**Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Nouare KISMOUNE**

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le Compte de Gestion du Budget Tramway, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur.

### **4 - COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES**

**Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Nouare KISMOUNE**

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le Compte de Gestion du Budget Immobilier d'Entreprises, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur.

## 5 - COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET EAU

**Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Nouare KISMOUNE**

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

*Monsieur Doublet souligne que la baisse des frais de personnel est liée en partie à la difficulté à recruter sur certains postes techniques. L'attractivité du bassin d'emploi genevois n'y est pas étranger.*

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le Compte de Gestion du Budget Eau, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur.

## 6 - COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET ASSAINISSEMENT

**Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Nouare KISMOUNE**

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le Compte de Gestion du Budget Assainissement, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur.

## **7 - COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES**

**Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Nouare KISMOUNE**

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

*Monsieur Doublet rappelle que le budget des ordures ménagères est le budget le plus tendu. C'est pourquoi le conseil communautaire a décidé d'augmenter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de 7.86 à 8.50 %. Cette augmentation ne sera sans doute pas suffisante pour financer le schéma directeur des déchets approuvé par le conseil communautaire du 28 avril dernier.*

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le Compte de Gestion du Budget Ordures Ménagères, dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur.

## **8 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL**

**Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Nouare KISMOUNE**

Monsieur le Président d'Annemasse-Agglomération expose au Conseil Communautaire le compte administratif 2020 du budget Principal.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le compte administratif du budget Principal 2020 (synthèse en annexe).

Il est précisé que Messieurs Christian Dupessey et Gabriel Doublet, successivement président d'Annemasse Agglomération sur l'exercice 2020, se sont retirés de la salle au moment du vote, Monsieur Jean-Paul Bosland prenant alors la présidence de la séance.

## **9 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET TRANSPORTS URBAINS**

**Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Nouare KISMOUNE**

Monsieur le Président d'Annemasse-Agglomération expose au Conseil Communautaire le compte administratif 2020 du budget Transports Urbains.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le compte administratif du budget Transports Urbains 2020 (synthèse en annexe).

Il est précisé que Messieurs Christian Dupessey et Gabriel Doublet, successivement président d'Annemasse Agglomération sur l'exercice 2020, se sont retirés de la salle au moment du vote, Monsieur Jean-Paul Bosland prenant alors la présidence de la séance.

## **10 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET TRAMWAY**

**Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Nouare KISMOUNE**

Monsieur le Président d'Annemasse-Agglomération expose au Conseil Communautaire le compte administratif 2020 du budget Tramway.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le compte administratif du budget Tramway 2020 (synthèse en annexe).

Il est précisé que Messieurs Christian Dupessey et Gabriel Doublet, successivement président d'Annemasse Agglomération sur l'exercice 2020, se sont retirés de la salle au moment du vote, Monsieur Jean-Paul Bosland prenant alors la présidence de la séance.

## **11 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES**

**Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Nouare KISMOUNE**

Monsieur le Président d'Annemasse-Agglomération expose au Conseil Communautaire le compte administratif 2020 du budget Immobilier d'Entreprises.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le compte administratif du budget Immobilier d'Entreprises 2020 (synthèse en annexe).

Il est précisé que Messieurs Christian Dupessey et Gabriel Doublet, successivement président d'Annemasse Agglomération sur l'exercice 2020, se sont retirés de la salle au moment du vote, Monsieur Jean-Paul Bosland prenant alors la présidence de la séance.

## **12 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET EAU**

**Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Nouare KISMOUNE**

Monsieur le Président d'Annemasse-Agglomération expose au Conseil Communautaire le compte administratif 2020 du budget Eau.

Monsieur Doublet souligne que l'Agglomération rencontre des difficultés pour recruter dans certains métiers avec la proximité de la frontière. Cela se traduit par une baisse des frais de personnel.

Le rachat d'un emprunt et la contraction d'un nouveau plus avantageux a permis de faire une économie de 250 000 €.

L'eau, comme l'assainissement, sont de gros budgets avec des montants importants de travaux en investissement mais restent solides.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le compte administratif du budget Eau 2020 (synthèse en annexe).

Il est précisé que Messieurs Christian Dupessey et Gabriel Doublet, successivement président d'Annemasse Agglo sur l'exercice 2020, se sont retirés de la salle au moment du vote, Monsieur Jean-Paul Bosland prenant alors la présidence de la séance.

### **13 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ASSAINISSEMENT**

**Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Nouare KISMOUNE**

Monsieur le Président d'Annemasse-Agglo expose au Conseil Communautaire le compte administratif 2020 du budget Assainissement.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le compte administratif du budget Assainissement 2020 (synthèse en annexe).

Il est précisé que Messieurs Christian Dupessey et Gabriel Doublet, successivement président d'Annemasse Agglo sur l'exercice 2020, se sont retirés de la salle au moment du vote, Monsieur Jean-Paul Bosland prenant alors la présidence de la séance.

### **14 - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES**

**Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Nouare KISMOUNE**

Monsieur le Président d'Annemasse-Agglo expose au Conseil Communautaire le compte administratif 2020 du budget Ordures Ménagères.

Monsieur Doublet note que ce budget est le plus tendu de l'Agglo, Avec la mise en œuvre du schéma directeur des déchets voté au dernier conseil, il a été indispensable d'augmenter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de 7,86 à 8,50 %.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le compte administratif du budget Ordures Ménagères 2020(synthèse en annexe).

Il est précisé que Messieurs Christian Dupessey et Gabriel Doublet, successivement président d'Annemasse Agglo sur l'exercice 2020, se sont retirés de la salle au moment du vote, Monsieur Jean-Paul Bosland prenant alors la présidence de la séance.

#### **15 - DÉCISION MODIFICATIVE 2021 N°1 - BUDGET PRINCIPAL**

**Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) :**

Le budget primitif 2021 du budget Principal a été voté le 10 mars 2021. Depuis lors, de nouveaux éléments sont à prendre en compte, ce qui nécessite de procéder à des ajustements budgétaires annexés à la présente.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER la Décision Modificative n°1 de 2021 telle qu'elle est présentée dans le tableau ci-joint.

#### **16 - DÉCISION MODIFICATIVE 2021 N°1 - BUDGET TRANSPORTS URBAINS**

**Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) :**

Le budget primitif 2021 du budget Transports Urbains a été voté le 10 mars 2021. Depuis lors, de nouveaux éléments sont à prendre en compte, ce qui nécessite de procéder à des ajustements budgétaires annexés à la présente.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER la Décision Modificative n°1 telle qu'elle est présentée dans le tableau ci-joint.

#### **17 - DÉCISION MODIFICATIVE 2021 N°1 - BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES**

**Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Nouare KISMOUNE**

Le budget primitif 2021 du budget Immobilier d'Entreprises a été voté le 10 mars 2021. Depuis lors, de nouveaux éléments sont à prendre en compte, ce qui nécessite de procéder à des ajustements budgétaires annexés à la présente.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER la Décision Modificative n°1 telle qu'elle est présentée dans le tableau ci-joint.

#### **18 - DÉCISION MODIFICATIVE 2021 N°1 - BUDGET EAU**

**Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Nouare KISMOUNE**

Le budget primitif 2021 du budget Eau a été voté le 10 mars 2021. Depuis lors, de nouveaux éléments sont à prendre en compte, ce qui nécessite de procéder à des ajustements budgétaires annexés à la présente.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER la Décision Modificative n°1 telle qu'elle est présentée dans le tableau ci-joint.

#### **19 - DÉCISION MODIFICATIVE 2021 N°1 - BUDGET ASSAINISSEMENT**

**Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Nouare KISMOUNE**

Le budget primitif 2021 du budget Assainissement a été voté le 10 mars 2021. Depuis lors, de nouveaux éléments sont à prendre en compte, ce qui nécessite de procéder à des ajustements budgétaires annexés à la présente.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER la Décision Modificative n°1 telle qu'elle est présentée dans le tableau ci-joint.

#### **20 - DÉCISION MODIFICATIVE 2021 N°1 - BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES**

**Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Nouare KISMOUNE**

Le budget primitif 2021 du budget Ordures Ménagères a été voté le 10 mars 2021. Depuis lors, de nouveaux éléments sont à prendre en compte, ce qui nécessite de procéder à des ajustements budgétaires annexés à la présente.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER la Décision Modificative n°1 telle qu'elle est présentée dans le tableau ci-joint.

## B) SERVICE POLITIQUES PARTENARIALES

### 21 - CONTRIBUTION D'ANNEMASSE-AGGLO AU GLCT POUR L'EXPLOITATION DU TÉLÉPHÉRIQUE DU SALÈVE AU TITRE DE L'ANNÉE 2021.

**Rapporteur : Anny MARTIN / technicien(ne) : Noémie FASQUEL**

L'article 12 de la convention instituant le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) pour l'exploitation du téléphérique du Salève stipule que les ressources du GLCT comprennent notamment la contribution des membres le composant. Le montant de cette contribution est fixé pour l'année 2021 à 546 000 €.

La moitié de cette contribution, soit 273 000 €, est versée par la République et canton de Genève et l'autre moitié par les collectivités françaises, soit la commune de Monnetier-Mornex et Annemasse Agglo.

La répartition de la contribution financière entre les deux collectivités françaises, est calculée au prorata de leur population totale avec double compte à partir des données issues du dernier recensement publié au Journal Officiel au 31 décembre de l'année précédente, soit pour 2021 :

- 48,75268 % pour Annemasse Agglo : soit 266 189.64 €,
- 1,24732 % pour la commune de Monnetier-Mornex : soit 6 810.36 €

Cette contribution financière doit être soumise à ratification par le conseil communautaire conformément à l'article 12 de la convention précitée.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

DE RATIFIER le montant de la contribution apportée par Annemasse Agglo au fonctionnement du GLCT pour l'exploitation du téléphérique du Salève pour l'exercice 2021, soit 266 189.64 €,

DE DIRE que la dépense en résultant sera imputée sur le crédit ouvert à cet effet au budget primitif 2021 principal, article 6554, destination OEC8.

## C) DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉCONOMIE

### 22 - EVALUATION INTERMÉDIAIRE DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) D'ANNEMASSE AGGLO

**Rapporteur : Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI / technicien(ne) : Tiphaine DELAUNAY**

Vu, le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

Le PCAET d'Annemasse Agglo a été adopté le 30 mars 2016. Il concrétise l'engagement d'Annemasse Agglo depuis de nombreuses années dans une politique de développement durable, en structurant le dernier axe de cette politique autour de l'énergie, de la qualité de l'air et de la lutte contre le changement climatique.

Le programme d'actions du PCAET s'organise autour de 5 entrées :

- La recherche d'exemplarité pour Annemasse Agglo ;
- L'accompagnement des démarches Climat, Air et Energie des communes ;
- L'accompagnement des démarches Climat, Air et Energie des acteurs économiques ;
- L'accompagnement des démarches Climat, Air et Energie des citoyens ;
- Une action transversale : la communication et la sensibilisation ;

Des dispositifs d'accompagnement financiers et méthodologiques permettent d'appuyer les collectivités dans leurs engagements. Ainsi, l'Etat, l'ADEME, la Région, le Département ont contribué par leur soutien méthodologique et financier à la concrétisation des actions du PCAET.

#### **Méthodologie d'évaluation**

Le décret n°2016-849 du 28 juin 2016, relatif au Plan Climat Air Energie Territorial, précise qu'après 3 années d'application, la mise en œuvre du Plan Climat doit faire l'objet d'un rapport mis à disposition du public.

Annemasse Agglo a réalisé un bilan qualitatif des engagements du plan en 2020, afin de donner une visibilité sur les thématiques aux nouveaux élus, de relancer la dynamique du plan et de réajuster si nécessaire sa trajectoire jusqu'à sa révision en 2022. L'état d'avancement des actions et leurs ajustements a fait l'objet d'une concertation en Comité Stratégique interne à Annemasse Agglo.

L'évaluation fait l'objet d'un rapport destiné à être rendu public et se compose :

- d'un bilan des actions réalisées, en cours de réalisation, ou à l'état de lancement. Une synthèse globale de l'avancement des actions est effectuée pour le plan et par axe.
- d'une synthèse de l'action effectuée pour chaque engagement, et de ses perspectives pour la suite du plan, au regard notamment des réorientations et renforcements validés sur la base du bilan des gaz à effet de serre ;
- de la présentation des nouvelles actions sous forme de fiche.

#### **Un bilan encourageant**

En 2020, les 34 engagements du plan d'actions du PCAET sont en bonne voie d'avancement global, avec 3 actions finalisées, 21 actions en cours et 10 actions en lancement. Les actions structurantes du plan montrent un avancement positif, et seront probablement finalisées au terme du plan en 2022 : grandes infrastructures de transport (Tram, BHNS, P+R, Voie Verte...), création de la Maison de la Mobilité, de la plateforme de rénovation énergétique du patrimoine bâti des collectivités, renouvellement du parc de véhicules, intégration des enjeux Air Climat Energie dans l'action urbaine...

#### **Des actions consolidées**

Certaines actions ont été consolidées sur leur volet gaz à effet de serre, par la mise en évidence des postes d'émissions les plus importants dans le bilan des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité :

- l'amélioration des consommations d'énergies des équipements d'eau et d'assainissement, la réalisation des actions du Schéma Directeur de l'Energie (réinjection du biogaz produit par

- Ocybèle, contrat d'exploitation de Château Bleu, contrats de performance énergétique des gymnases, rénovation énergétique du patrimoine bâti),
- le renouvellement de la flotte de bus complété par une réflexion sur une nouvelle source d'énergie,
  - le travail sur la performance énergétique des parcs autos des collectivités et la rationalisation de leur utilisation à poursuivre et à compléter par le suivi des kilomètres réalisés pour une analyse plus précise des émissions.

## **Un nouvel engagement**

Lors des étapes de diagnostic pour l'élaboration du Schéma Directeur de l'Énergie, il s'est avéré que les données concernant la géothermie étaient insuffisantes pour mener une réflexion et pouvoir identifier le potentiel de cette énergie à contribuer au développement de la production d'énergies renouvelables sur le territoire. Ainsi, il est proposé d'ajouter un engagement « Amélioration des connaissances du sous-sol » au plan d'actions du PCAET, et d'envisager une séance d'information spécifique sur ce sujet. La fiche correspondante est détaillée en annexe de ce document.

## **La poursuite de la réalisation du plan**

L'accent sera porté, à l'avenir, à la finalisation des actions, avec un effort particulier à faire avancer celles qui sont à l'étape de lancement.

En 2022, le PCAET entrera en phase de révision. Le bilan définitif du plan 2016-2021 sera alors dressé, avec une évaluation chiffrée des indicateurs des actions et des gains réalisés concernant les émissions de polluants, de GES et de consommation d'énergie. Sur cette base, et en phase avec la politique de transition écologique élaborée dans le cadre du plan de mandat, de nouveaux engagements pourront être pris pour les années à venir, témoignant d'une volonté croissante d'agir face aux enjeux environnementaux du territoire.

*Madame Plagnat Cantoreggi, vice-présidente en charge de la transition énergétique présente le dossier. Cette évaluation intermédiaire est une étape obligatoire et importante pour préparer le prochain plan climat applicable dès 2022.*

*On peut déjà constater une « conscientisation » de la société sur les enjeux environnementaux notamment ces 2 dernières années. On peut donc travailler sur des enjeux plus ambitieux pour le prochain plan climat, la société est prête pour cela. Des ateliers participatifs vont être mis en place dès septembre pour réfléchir sur les objectifs à proposer pour 2022.*

*Madame Plagnat Cantoreggi rappelle ensuite les objectifs qui avaient été fixés en 2016 et les 5 programmes d'actions retenus représentant un total de 34 engagements.*

*Monsieur Lebeau Guillot souligne que le document était dense mais clair et il a pu y trouver, soit dans le document soit auprès du service référent, les réponses à ses questions techniques. L'agglomération ne part pas de rien, des projets structurants ont déjà été réalisés comme le tramway, ou plus techniques comme le traitement de l'azote à la station de dépollution Ocybèle. Il est essentiel que la volonté politique reste forte avec des choix budgétaires importants à faire (notamment sur la modernisation de la flotte de bus).*

*Monsieur Burgniard a également apprécié ce document, très lisible. La plate-forme locale pour la rénovation énergétique Regenero ou le transport (tramway et bus à haut niveau de service) sont autant de points positifs. Mais il y a également la problématique de l'eau qui est pour lui sous-estimée au vu de la croissance démographique du territoire. Il a déjà eu l'occasion de l'évoquer en conseil : Il y a une pression de plus en plus forte sur la quantité et la qualité de l'eau à laquelle il va falloir faire face. Il faudra y mettre le prix.*

*Concernant la production d'énergie, il faut aller récupérer l'énergie là où elle passe : dans le réseau d'eau potable par exemple avec le turbinage. Cette technique se pratique déjà ailleurs. Il cite l'exemple de la commune de Verbier en Suisse qui utilise ce procédé. Il est important d'investir pour trouver des sources d'énergie différentes. Il y a également la récupération des eaux usées. Beaucoup de pays s'y sont déjà mis également. Certains les traitent pour les réinjecter dans le réseau d'eau potable, d'autres les utilisent pour des usages non humains (arrosage, ...).*

*Monsieur Burgniard regrette que l'on n'ait pas avancé sur la ZFE (zone à faible émission), d'autres territoires y ont travaillé. Il ne s'agit pas de mettre des portiques à l'entrée de certaines zones mais de sanctionner les personnes circulant sans la bonne vignette.*

*Il faut faire mieux, associer plus de monde et se donner des objectifs plus quantitatifs, même si c'est difficile. Il faut se faire accompagner par des techniciens compétentes.*

*Le bilan présenté aujourd'hui intervient un peu tard ; il faut faire des points plus réguliers pour pouvoir réorienter les objectifs si besoin, notamment au moment du renouvellement des conseils municipaux.*

*Il est bien conscient de la difficulté mais il faut mettre les moyens suffisants à la hauteur des enjeux.*

*Madame Plagnat Cantoreggi note l'ensemble des remarques faites pour y travailler avec les services. Elle rappelle que les enjeux sont transversaux et donc le financement également avec plusieurs budgets concernés.*

*Madame Dejean partage les remarques formulées par Monsieur Burgniard ; l'eau est un sujet très important. Elle attire l'attention également sur le volet de l'éducation et la sensibilisation et celui de la santé environnementale, pas assez présent même s'il est cité en préambule.*

*Madame Plagnat Cantoreggi répond que le volet éducation et sensibilisation est déjà bien lancé même s'il reste encore beaucoup à faire, plus en direction des adultes d'ailleurs, les enfants étant souvent plus conscients de l'enjeu environnemental (actions mises en œuvre au niveau à l'école).*

*Par contre, elle rejoint Madame Dejean sur le volet santé environnementale. Il existe des modélisations sur les données environnementales et le taux d'incidence sur la mortalité par exemple (application développée par l'OMS - Organisation mondiale de la santé). Par ailleurs, l'étude d'impact sur la santé publique est devenue un outil indispensable d'aide à la décision pour les grands projets. Dans un certain nombre de pays, c'est devenu même obligatoire. Par ailleurs, la notion de santé publique est à prendre au sens large, pas uniquement du point de vue de la mortalité, mais sous les aspects notamment environnementaux et sociaux*

*Madame Dejean rappelle que si l'on arrive au stade de la maladie, c'est qu'il est déjà trop tard ; Les mesures nécessaires n'ont pas été prises à temps. D'où l'importance de la prévention en terme environnemental et de santé publique. Elle explique qu'elle travaille dans une ONG qui collabore avec les collectivités sur justement cet aspect environnemental. Elle propose de partager si besoin son expérience.*

*Monsieur Dupessey se félicite de la richesse du débat. Il est important également de s'interroger sur le périmètre des mesures à mettre en œuvre, les problématiques du climat n'ayant pas de frontière. On est obligé d'agir avec les autres dans ce domaine. C'est ce que l'on fait avec le Pôle Métropolitain et Genève.*

*On peut être fier du projet de plate-forme locale pour la rénovation énergétique Regenero porté par l'Agglo et la Communauté de communes du Genevois, repris par le Pôle métropolitain et maintenant au niveau du Département mais sous un autre nom. On avait pourtant demandé que la « marque » Regenero soit conservée car maintenant bien reconnue au niveau de la population.*

*Il y a également un travail important à faire autour de la gestion transfrontalière de l'eau et notamment sur la quantité et la qualité, comme Monsieur Burgniard l'a souligné.*

*Concernant les zones à faible émission, Genève souhaite mettre en place une zone de ce type dans son centre ville. Mais si le territoire frontalier français souhaite également en mettre une, il faut qu'il y ai cohérence et continuer à travailler à l'échelle du Pôle métropolitain et du GLCT (groupement local de coopération transfrontalière) du Grand Genève avec un même fil rouge qu'est la transition énergétique. Il faut continuer notre PCAET. Il y a également d'autres PCAET sur le territoire du Pôle métropolitain. Genève vient de sortir un plan climat avec des objectifs clairs et chiffrés. On ne peut pas ne pas le faire ensemble. On a tous les outils sur le territoire du Grand Genève pour aller vers un plan climat transfrontalier qui, lui, doit porter des objectifs précis et chiffrés avec des actions concrètes.*

*Madame Teppe Roguet n'est pas contre le fait de garder le nom de Regenero au niveau départemental, pour la plate-forme de rénovation énergétique mais d'autres territoires ont des actions similaires. Il convient donc de mener une concertation à ce sujet.*

*Monsieur Dupessey souligne que ces programmes n'ont pas de nom justement. Il souhaite que le terme Regenero soit conservé et ne disparaisse pas des supports de communication.*

*Monsieur Doublet remercie Madame Plagnat Cantoreggi pour cette présentation complète et les débats qu'elle a suscités. Un élément important que ce bilan à mi-parcours a souligné c'est cette vraie prise de conscience des citoyens sur l'urgence climatique et le fait qu'on ne peut plus aujourd'hui se satisfaire de petites mesures. Il tient à rassurer les élus et les citoyens sur les ambitions très élevées*

que devra porter le prochain PCAET et sur le travail qu'il conviendra de mener ensemble, tout acteur du bassin transfrontalier confondu. Nous devons être exemplaires et le territoire a des ressources qui lui permettent d'être ambitieux.

Au delà du PCAET qui va être rediscuté, il y a également tous les documents de planification comme le SCOT dans lesquels il conviendra de retranscrire nos ambitions en termes de transition écologique. On ne peut plus se contenter de mesures limitées et diffuses. Il faut passer à l'étape suivante et aller de l'avant.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

DE VALIDER le rapport d'évaluation intermédiaire du Plan Climat Air Energie Territorial d'Annemasse Agglo joint en annexe ;

Ce rapport sera mis en ligne sur le site d'Annemasse Agglo.

### **23 - PROJET DE COLLÈGE SUR VÉTRAZ-MONTHOUX : MESURES COMPENSATOIRES PRÉVUES PAR ANNEMASSE AGGLO**

**Rapporteur : Nadine JACQUIER / technicien(ne) : Laure ANDRIEU / Camille COUVREUR**

Le bassin Annemassien est soumis à la plus forte hausse démographique du Département. Pour faire face à cette hausse, il devient nécessaire de construire un nouveau collège (le dernier établissement construit sur l'Agglomération datant de 1994) d'une capacité de 700 élèves extensible à 800 élèves dans le secteur de la basse vallée de l'Arve, avec les objectifs suivants :

- Construire un bâtiment avec gymnase et collège « exemplaires » à vocation pédagogique ;
- Avoir une qualité transversale des projets : gestion des eaux pluviales de manière préférentielle sur site, efficacité énergétique et faible empreinte carbone des réalisations (chaufferie bois), parking associé mutualisé entre le gymnase et le collège et connexion aux dessertes alternatives: voie verte, TCSP..

En 2017, Annemasse Agglo et le Conseil Départemental ont choisi, pour la construction de ce nouvel équipement, un tènement sur la commune de Vétraz-Monthoux, au lieu-dit Le Pré du Nant.

En effet, après étude de plusieurs sites potentiels, celui du Pré du Nant est apparu comme le plus opportun. Situé principalement en dent creuse de l'urbanisation actuelle, il est également desservi par le futur TCSP (Transport Collectif en Site Propre) et à proximité de la voie verte Léman-Mont Blanc.

Une étude d'impact a permis d'évaluer les répercussions du projet sur le site et ses espèces, et de mettre en place des mesures d'évitement et de réduction de ces impacts. Ces mesures seront mises en œuvre tout au long du projet : depuis la conception des différents aménagements jusqu'à leur exploitation, en passant par les modalités du chantier et sa temporalité.

Cependant, malgré ces mesures d'évitement et de réduction, certains impacts résiduels du projet persistent sur le site et ses espèces. C'est pourquoi Annemasse Agglo s'engage à la mise en place de mesures compensatoires in situ et ex situ et à leur suivi, tels qu'indiqués dans l'étude d'impact du projet de collège de Vétraz-Monthoux soumis à l'avis unique de l'Autorité Environnementale, soit :

<b>Numéro et nom de la mesure</b>	<b>Commune concernée</b>	<b>Résumé mesure</b>
MC4 – renaturation de la Géline au droit du site	Vétraz-Monthoux (propriété communale)	- Renaturation de la Géline au droit du site du collège et ses annexes, en créant des zones humides associées et des milieux favorables à la faune - Gestion conservatoire du site
MC5 – gestion écologique des prairies évitées	Vétraz-Monthoux (propriété)	Acquisition et gestion sur le long terme des prairies évitées, en faveur du Cuivré des marais

	communale)	
MC6 - gestion écologique de prairies de fauche	Annemasse (propriété communale)	- Restauration d'une zone humide (ouverture, lutte contre le solidage, nettoyage) - Plantation d'une haie champêtre favorable à l'avifaune et les petits mammifères notamment - Gestion sur 20 ans des prairies de fauche en faveur du Cuivré des marais notamment
MC7 - restauration et gestion écologique d'un marais	Cranves-Sales (propriété communale et propriétaires privés)	- Restauration d'un marais en fermeture (réouverture du milieu, lutte contre le solidage, enlèvement des drains) - Gestion écologique de ce marais
MC8 - restauration et gestion écologique d'une prairie humide	Cranves-Sales (propriété communale)	- Restauration d'une zone humide à Glaïeuls des marais en cours de fermeture - Gestion conservatoire sur le long terme de cette zone humide (fauche, ...)
MC9 - restauration et gestion conservatoire d'une friche	Cranves-Sales (propriété communale)	- Restauration d'une friche en cours de fermeture (coupe sélective) - Gestion conservatoire de cette friche favorable à l'avifaune notamment
MC10 - Restauration et gestion conservatoire d'un ancien site de cross	Vétraz-Monthoux (propriété communale)	- Restauration d'un ancien site de cross (nettoyage, lutte contre le solidage,...) et création de milieux favorables à la faune (mares, îlots de senescence) - Gestion conservatoire de cette parcelle sur le long terme

Pour cela, à l'issue de la procédure environnementale en cours, une convention de gestion sera signée entre chaque commune visée par une ou plusieurs mesures compensatoires, propriétaires des parcelles, et Annemasse Agglo, maître d'ouvrage des mesures compensatoires du projet de collège et ayant vocation à assumer les frais ultérieurs de gestion de ces mesures. Pour le cas de la MC7, Annemasse agglo conventionnera également avec les propriétaires privés concernés.

Sur l'emprise du futur Collège, le dossier DUP en cours d'instruction permettra d'acquérir les parcelles concernées par des mesures compensatoires (MC4 et MC5). Annemasse Agglo a vocation à assumer la maîtrise d'ouvrage et les frais ultérieurs de gestion de ces mesures.

Concernant les autres mesures compensatoires prévues dans le tènement du collège (mesure MC1 - création de gîtes favorables aux reptiles, MC 2 - création de gîtes à hérissons et MC 3 - plantation d'une haie champêtre) et intégrées dans l'étude d'impact (cf annexe ci-joint): celles-ci sont mises en place par le Conseil Départemental et intégrées dans son projet d'Aménagement du tènement.

### **Ainsi, Annemasse Agglo s'engage à :**

#### **Pour les mesures MC1 à MC3 dans l'emprise du collège :**

S'assurer de l'entretien et du suivi écologique par le Conseil Départemental des mesures in situ (entretien de la haie champêtre, entretien des gîtes créés, suivi écologique,...), tels qu'indiqués dans l'étude d'impact, après définition d'une notice de gestion pour ces équipements.

#### **Pour toutes les autres mesures, MC4 à MC10 :**

- Réaliser une notice de gestion des sites de compensation, en concertation avec la commune concernée. Cette notice intégrera un inventaire écologique initial, la définition des objectifs de restauration du site, mais aussi les travaux d'aménagement et de gestion à mener pour atteindre ces objectifs et l'organisation du suivi écologique du site.
- Réaliser l'ensemble des actions et travaux prévus dans cette notice de gestion partagée, et en assurer les frais financiers.
- Assumer les coûts de gestion de la mesure pendant la durée définie dans l'étude d'impact (30 ans)
- Faire assurer un suivi scientifique de chaque zone de compensation, en fonction des indicateurs de suivi définis dans la notice de gestion, et en assurer les frais financiers attenants.
- Assurer le renouvellement de la convention si nécessaire, en fonction de l'arrêté préfectoral définissant les obligations du maître d'ouvrage dans la réalisation et le suivi des mesures compensatoires du collège.
- Informer régulièrement la commune du programme des actions à engager et des modalités de leur réalisation (calendrier, ...).

Le coût pour Annemasse Agglo est aujourd'hui estimé à 110 000 € pour l'investissement des mesures ex situ et 150 000 € de fonctionnement pour le suivi de l'ensemble des mesures sur la période de 30 ans. Suite à la réalisation des plans de gestion et de restauration, et l'instruction réglementaire des différentes mesures, le coût précis de chaque mesure sera affiné (en investissement et fonctionnement), notamment dans le cadre des futures conventions de gestion.

**De leur côtés, les communes s'engagent à :**

- Conserver la vocation écologique des parcelles concernées.
- Respecter les préconisations de conservation et de gestion proposées pour cette zone pour les mesures d'entretien qui lui seront confiées.
- Faciliter l'accès des parcelles à toute personne choisie par Annemasse Agglo pour assurer les travaux de restauration et de gestion.
- Faciliter l'accès des parcelles à toute personne choisie par Annemasse Agglo pour assurer le conseil et le suivi scientifique mentionnés ci-avant.
- Informer Annemasse Agglo de toute actualité pouvant impacter la bonne gestion de ces parcelles.
- Faciliter la mise en place des mesures de gestion sur les propriétés privées (MC 7) grâce à la sensibilisation des propriétaires concernés.

*Madame Jacquier, vice-présidente en charge du scolaire, présente le dossier.*

*Monsieur Doublet souligne l'importance des mesures proposées.*

*Madame Barge Delattre demande qui juge de la pertinence de ces mesures compensatoires et comment leur mise en oeuvre est-elle suivie ?*

*A la demande du président, Madame Andrieu, en charge du suivi du dossier, répond que les services de l'Agglo sont en lien avec la DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). Les dossiers sur les mesures compensatoires lui sont envoyés, avec notamment les diagnostics initiaux et les mesures d'impact calculées par des bureaux d'études indépendants. La DREAL valide ou pas les mesures compensatoires proposées. Il y a également le Comité scientifique national qui peut être amené à donner son avis.*

*Monsieur Burgniard souligne que l'engagement financier de l'Agglo est sur une période de 30 ans. Il ne s'agit pas de mettre en place des « mesurette ». Il y a eu un vrai travail sur ces mesures compensatoires. C'est de l'argent bien investi. Il faut pourtant à l'avenir éviter de réduire les espaces naturels pour ne pas avoir à compenser ensuite. C'est d'autant plus important pour les zones humides car elles sont très difficiles voir impossibles à compenser vraiment. On ne peut pas recréer des zones humides que l'on a détruit.*

*Monsieur Soulat partage le point de vue de Monsieur Burgniard ; il faut en effet éviter au maximum d'arriver à l'obligation de mettre en place des mesures compensatoires. Il rappelle toutefois le contexte très tendu, notamment en termes de délai, du choix d'implantation du collège de Vétraz-Monthoux. Il ajoute que ces mesures compensatoires feront l'objet d'un suivi régulier qui est indispensable.*

*Il convient également de faire un lien avec le contrat de territoire Espaces naturels sensibles. L'une de ses actions consiste à dresser un inventaire des zones humides du territoire. Il y en a déjà un mais pas suffisamment précis et exhaustif. Mieux on connaît notre territoire, mieux on arrivera à l'aménager et le préserver.*

*Monsieur Doublet confirme qu'il ne sera plus possible à l'avenir d'envisager des projets d'aménagement sur des zones humides. La réglementation a été renforcée et continuera sans doute à l'être et les associations environnementales, que nous avons rencontré dans le cadre de ce projet, n'auront plus la même bienveillance.*

*Monsieur Aebischer demande si les mesures compensatoires proposées seront suffisantes et si les services de l'État les ont pré-validées.*

*Madame Andrieu répond que les services de l'Agglo ont obtenu une validation orale, les services de l'État étant en attente de la délibération qui sera prise aujourd'hui.*

*Monsieur Gilet note que la mesure n°6 (gestion écologique de prairies de fauche sur la commune d'Annemasse, limite de Cranves-Sales) concerne un terrain destiné à l'aire d'accueil que l'Agglo doit mettre à disposition des gens du voyage tous les 5 ans.*

*Monsieur Dupessey confirme qu'il s'agit bien de ce terrain. Il ajoute qu'aujourd'hui, dans le cadre du plan d'accueil des gens du voyage, il a été décidé que l'Agglo ne disposerait plus de terrain de ce type (accueil « tournant » tous les 5 ans). En revanche, 12 emplacements supplémentaires vont être réalisés sur l'aire d'accueil permanent au Bois de Rosse. Ce terrain ne sera donc plus utilisé pour cela.*

*Monsieur Doublet ajoute que des discussions sont en cours à ce sujet et il n'est pas exclus de devoir trouver un nouveau terrain d'accueil de grands passages à mettre à disposition tous les 5 ans. On aura l'occasion d'en rediscuter.*

*Madame Jacquier souligne l'importance d'« éviter » pour ne pas à avoir à compenser pour les prochains projets car on ne trouvera plus de zones pour faire ce travail de compensation.*

*Monsieur Maire rappelle que, même si au niveau du SCOT l'Agglomération s'est fixée des objectifs de développement plus raisonnables, on continue à accueillir de nouveaux habitants. Des choix seront à faire en fonction des critères de développement. Il y aura sans-doute des négociations sur les usages de l'espace. Dans le SCOT, on a très peu anticipé les lieux d'accueil des nouveaux équipements publics qui seront pourtant indispensables. Il faut bien en être conscient.*

*Monsieur Doublet partage ce point de vue, d'autant plus que le territoire est limité.*

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER la mise en place et le suivi par Annemasse Agglo des différentes mesures compensatoires telles qu'indiquées dans l'étude d'impact du projet de Collège de Vétraz-Monthoux soumis à l'avis unique de l'Autorité Environnementale,

D'AUTORISER la rédaction des conventions de gestion sur ces parcelles entre les propriétaires (publics et privés) et Annemasse Agglo, conventions qui suivront les principes de restauration et de gestion évoqués dans l'étude d'impact et présentés en annexe de cette délibération,

DE DELEGUER au bureau communautaire leur approbation.

## D) DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT FONCIER ET IMMOBILIER

### 24 - PROJET DU NOUVEAU COLLÈGE ET ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉS SUR LA COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX - PORTAGE FONCIER POUR LES PARCELLES B842 ET B1614

**Rapporteur : Nadine JACQUIER / technicien(ne) : Estelle BANCELIN**

VU l'article 20 des Statuts de l'EPF74 ;

VU le Plan Pluriannuel d'Investissement d'Annemasse Agglo ;

VU le règlement intérieur de l'EPF74 ;

VU les modalités d'intervention, de portage et de restitution définies dans la convention de portage foncier entre Annemasse Agglo et l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'EPF en date du 26 novembre 2020 actant les conditions du portage foncier des parcelles B842, B1614 et B1927 sur la Commune de Vétraz-Monthoux pour le compte d'Annemasse-Agglo,

Le Département de la Haute-Savoie entend poursuivre la réalisation d'un collège d'environ 700 élèves et des équipements annexes (logements, emplacements pour les cars, anneau sportif...) sur l'agglomération annemassienne, compte tenu du niveau de saturation des établissements existants.

A l'automne 2017, après analyse de différents sites sur le secteur large de l'agglomération, et leurs potentiels de mobilisation dans un calendrier compatible avec les besoins scolaires, le Président d'Annemasse Agglo et le Maire de Vétraz-Monthoux proposaient le secteur des « Petits Prés / Prés du Nant », pour l'implantation du futur collège secteur alors majoritairement affecté au développement d'activités économiques.

Annemasse Agglo s'est adjoint les compétences de l'Etablissement Public Foncier de la Haute Savoie pour réaliser les acquisitions de terrains bâtis et non bâtis situés route de Taninges.

Par délibération en date du 5 février 2020, Annemasse Agglo a validé une première convention de portage à intervenir avec l'EPF dans le cadre de la procédure d'acquisition de la parcelle cadastrée B1815 sur la commune de Vétraz-Monthoux, puis une deuxième convention de portage portant sur plusieurs parcelles situées sur la commune de Vétraz-Monthoux également nécessaire à la réalisation du projet de collège.

Ce projet porte sur la réalisation d'un collège, d'un gymnase, d'un anneau sportif et des aménagements associés sur la commune de Vétraz-Monthoux, à savoir :

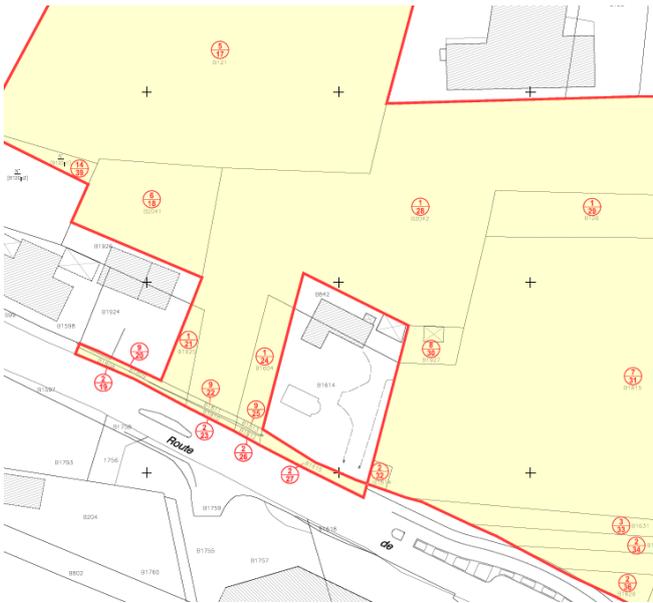
- construction des bâtiments suivants : collège (environ 7 000 m<sup>2</sup> de surface utile), locaux techniques associés et de logements de fonction, gymnase (environ 3 000 m<sup>2</sup> de surface utile), anneau sportif (environ 8 500 m<sup>2</sup>),
- réalisation des aménagements associés : arrêts de cars, dépose-minute, espaces publics, parking mutualisé de 70 places, requalification du chemin des Fontaines.

A ce jour, il convient d'établir une troisième convention pour le portage foncier de deux parcelles complémentaires au projet, appartenant à Madame PENZ (fille de Mme DERUAZ et Madame DERUAZ, propriétaires en indivision, cadastrées comme suit :

Commune	Section	N° cadastre	Situation	Surface à acquérir
Vétraz Monthoux	B	842	Route de Taninges	02a70ca
Vétraz Monthoux	B	1614	Route de Taninges	10a07ca
<b>Total</b>				<b>12a 77ca</b>

Il s'agit d'une maison d'environ 162 m<sup>2</sup>, occupée par la propriétaire avec piscine et garage accolé.

Cette propriété se retrouvant enclavée à terme par les équipements du collège, les propriétaires ont fait connaître leur volonté de vendre.



L'acquisition envisagée aujourd'hui (en violet sur le plan ci-dessus à droite) n'est pas incluse dans le périmètre de déclaration d'utilité publique (contours en rouge sur le plan ci-dessus à gauche) mais elle permettrait de maîtriser un tènement foncier suffisant pour la réalisation du projet de collège et surtout son extension par le futur.

#### **La convention de portage :**

Ce projet entre bien dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'EPF (2019/2023) Thématique « Equipements publics », sur un portage de 10 ans, remboursement par annuités.

Ces acquisitions sont réalisées sur la base d'une évaluation communiquée par France Domaine, par avis n°2020-298V1198 en date du 9 octobre 2020, soit la somme totale de 632 000, 00 euros.

Il est ici précisé que la parcelle B1927, mentionnée dans l'avis de France Domaine et de la délibération de l'EPF en date du 26 novembre 2020 est déjà intégrée dans la deuxième convention de portage précitée, validée en date du 19 février 2020.

Pour la poursuite de la procédure d'acquisition de ces biens, il est proposé d'approuver la convention à intervenir avec l'EPF définissant les modalités d'intervention de l'EPF74, de portage et de restitution de ces biens.

*A la demande du président, Madame Bancelin, directrice du développement foncier et immobilier, confirme à Monsieur Antoine que c'est le tènement complet qui est concerné par ce rachat de l'Agglo, une première petite partie ayant déjà fait l'objet d'une promesse de vente hors DIA (déclaration d'intention d'aliéner).*

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER les termes de la convention relative à la définition des modalités d'intervention, de portage et de restitution des biens listés à intervenir avec l'EPF74,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à la signer, et le cas échéant, à signer tous les actes et documents nécessaires à l'application de la présente convention.

## 25 - DONATION AVEC CHARGES DE L'ASSOCIATION ESCALE AU PROFIT D'ANNEMASSE AGGLO

**Rapporteur : Laurent GILET / technicien(ne) : Estelle BANCELIN**

Vu l'article L.1121-4 du Code Général des Propriétés des Personnes Publiques portant acceptation des dons et legs consentis aux communes,

Vu les articles L.2242-1 à L.2242-5 du Code Général des collectivités territoriales portant précisions sur les conditions d'établissement d'un don avec charges,

Vu les articles 794 du Code Général des Impôts portant exonération des droits de mutation,

L'association Escale Accueil assure, depuis de nombreuses années, l'accueil de toute personne en situation d'errance, sans résidence stable, sur l'agglomération annemassienne. Cette activité a nécessité depuis 2002 l'intervention, aux côtés des bénévoles, de professionnels permanents salariés, agents d'Annemasse Agglo, chargés d'entrer en contact avec des publics particulièrement démunis et fragilisés et de les accompagner dans leurs parcours d'insertion ou de réinsertion sociale et professionnelle.

L'Accueil de jour de l'agglomération annemassienne, communément dénommé « L'ESCALE », se traduit donc aujourd'hui par l'existence d'un outil particulier, fondé sur une complémentarité de services rendus au public sans domicile :

- un accueil collectif géré par l'association « ESCALE ACCUEIL »,
- un accompagnement social entièrement placé sous la responsabilité d'Annemasse AGGLO, avec pour mission d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner les personnes isolées sans hébergement stable sur le territoire du bassin de vie annemassien.

Les services de l'accueil de jour (distribution alimentaire, douches, bagagerie, domiciliation, accompagnement social...) se déroulaient jusqu'en octobre dernier, au sein d'une maison de trois étages, propriété de l'association Escale Accueil et située au 4A rue Jules Ferry à Annemasse.

Par délibération du 30 mars 2016, le conseil communautaire d'Annemasse Agglo a décidé l'acquisition d'un bâtiment industriel d'environ 1335 m<sup>2</sup>, construits sur 4 niveaux plus mezzanine, situé 28 rue du Vernand à Annemasse, pour un montant de 550 000 euros. Le coût de la rénovation de la Maison des Solidarités s'est élevé à 3 200 000 € HT (études, travaux et maîtrise d'œuvre compris).

Il accueille désormais l'Accueil de jour organisé par l'association l'Escale, les dispositifs de l'Abri Grand Froid et d'aide alimentaire avec la présence également de l'association des Restos du Cœur.

Aussi l'association l'Escale a proposé de faire don à Annemasse Agglo d'une partie du bénéfice de la vente de son bien immobilier afin d'investir dans le projet de Maison des Solidarités.

Ainsi, par acte en date du 12 mars 2021, l'association a signé un compromis de vente avec un couple d'entrepreneur pour un montant de 445 000 €.

Aux termes de l'assemblée générale des membres de l'association Escale Accueil en date du 25 mai 2021, il a été décidé de donner par acte notarié la somme de 355 000 euros à Annemasse Agglo pour qu'elle soit investie dans le projet de réhabilitation du bâtiment dit « Maison des Solidarités ». Il s'agit d'une donation consentie avec charges et exonérée des droits de mutation.

*Madame Lachenal, vice-présidente en charge de la politique des solidarités, présente le dossier.*

*Elle rappelle le rôle de l'association Escale Accueil en direction des personnes isolées. Le don qu'elle se propose de faire aujourd'hui est important et elle tient à la remercier pour ce geste généreux qui va être investi dans la nouvelle Maison des solidarités.*

*Monsieur Doublet s'associe à ses remerciements.*

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

APPROUVER le versement du don d'un montant de 355 000 euros en faveur d'Annemasse Agglo pour la création de la Maison des Solidarités,

AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la présente convention,

DIRE que ces crédits seront inscrits au budget supplémentaire 2021 Principal, gestionnaire PATADM, article 10251, destination OSO13.

## **E) DIRECTION DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

### **26 - MISE EN ŒUVRE DE LA GRATUITÉ D'ACCÈS À L'ARCHIPEL BUTOR APRÈS DES CIRCONSTANCES DE FERMETURE EXCEPTIONNELLE**

**Rapporteur : Nadine JACQUIER / technicien(ne) : Aurélie LARUELLE**

Contexte juridique et politique

Vu les délibérations du conseil communautaire en date du 27 avril 2016 et du conseil municipal de Lucinges du 19 mai 2016, Annemasse Agglo et la commune ont créé à Lucinges le Manoir des livres et la Maison d'écrivain Michel Butor, équipements patrimoniaux constituant l'Archipel Butor et ayant pour objet la valorisation de l'oeuvre de Michel BUTOR et des livres d'artiste dans leur grande diversité.

Le Manoir des livres a ouvert au public le 1er février 2020 et la maison d'écrivain Michel Butor le 10 octobre 2020.

En tant qu'établissements recevant du public de type « Y » (salles destinées à recevoir des expositions à vocation culturelle ayant un caractère temporaire), ces deux équipements ont été fermés à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2020 en raison de la crise du Covid 19. Ils s'apprêtent aujourd'hui à rouvrir leurs portes le 19 mai 2021.

Afin de permettre au plus grand nombre de profiter de cette réouverture, il est proposé d'offrir à tous la gratuité d'accès à compter de la réouverture le 19 mai et ce, jusqu'au 16 juin, date de fermeture de l'exposition Anne Slacik, peintures et livres peints.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER la gratuité pour tous pour l'entrée au Manoir des livres et à la maison d'écrivain Michel Butor, du 19 mai au 16 juin 2021,

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre de cette opération.

### **27 - CONVENTION D'OBJECTIFS 2021/2023 À INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION ANNEMASSE NATATION**

**Rapporteur : Antoine BLOUIN / technicien(ne) : Fabrice JOONEKIN**

Vu les statuts d'Annemasse Agglo en matière de politique communautaire en direction du milieu associatif et des organismes développant des actions ou missions communautaires.

Depuis 2013, l'association Annemasse Natation sollicite chaque automne une subvention pour d'une part, permettre la réalisation d'actions en matière de développement de la natation sportive sur le territoire et d'autre part, permettre l'emploi d'éducateur sportif qu'elle assure dans le cadre du développement de ses prestations d'encadrement des jeunes.

La subvention annuelle déterminée selon les termes de la convention comprend :

- un soutien aux projets pour la saison sportive. Le club émet une demande annuelle qui est ensuite analysée au regard des critères appliqués aux sept clubs communautaires. Pour 2021, cette subvention de fonctionnement sera de 26 048 € (pour mémoire elle était de 35 182€ pour 2020),
- une aide à l'emploi conventionné à hauteur de 14 000 € (soit le même montant que sur 2020).

Le bilan de la dernière convention d'objectifs est positif. Le soutien financier à l'emploi salarié permet au club de développer et consolider ses interventions notamment auprès des plus jeunes :

- animation des sections chez les jeunes au moyen d'entraînements spécifiques et de stages pendant les vacances scolaires,
- encadrement des jeunes aux différentes compétitions (départementales & régionales),
- accompagnement des sections adultes (loisirs et compétition),
- soutien aux présidents du club et aux responsables des différentes commissions,
- contribution au développement de la natation en Haute Savoie en partenariat avec le Comité Départemental.

En vertu du décret n°2001-495 du 06 juin 2001, le versement de la subvention à Annemasse Natation est soumis à la signature d'une convention d'objectifs entre l'association et Annemasse Agglo car ce montant est supérieur à 23 000 € annuel.

La présente convention, dont le projet figure en annexe, est proposée pour une durée de 3 ans (2021-2023).

*Monsieur Blouin, vice-président en charge du sport, informe que le centre aquatique Château bleu a rouvert aujourd'hui, avec une jauge fixée à 300 personnes maximum en même temps au sein de l'équipement. Il a fallu également mettre en place un enregistrement des usagers par « Qr code » et registre manuscrit pour permettre une traçabilité en cas de cas positif. Cette réouverture a été très bien accueillie avec plus de 900 entrées enregistrées en fin de journée.*

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER les termes de la convention d'objectifs à intervenir entre l'association Annemasse Natation et Annemasse Agglo,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer ladite convention.

## F) DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

### 28 - CONVENTION DE FINANCEMENT TRIPARTITE POUR L'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU COLLÈGE JACQUES PRÉVERT ET DU GYMNASSE HENRI BELLIVIER

**Rapporteur : Alain LETESSIER / technicien(ne) : Olivier WEBER**

Dans le cadre du réaménagement des abords du collège Jacques Prévert et du gymnase Henri Bellivier à Gaillard, il est prévu les opérations suivantes :

- la création d'un parvis,
- la création d'un plateau sportif et d'une piste d'athlétisme,
- la création de dessertes de lignes de bus du réseau de Transports Publics de l'Agglomération d'Annemasse (TAC) et de bus scolaires,

Ces opérations sont concernées par plusieurs domaines de compétences assurées soit par la commune de Gaillard, le Département ou Annemasse Agglo.

Pour Annemasse Agglo, il s'agit :

- de la compétence transports urbains pour l'aménagement d'une voirie lourde et de trois arrêts de bus, dont un terminus, pour les lignes 6 et 3,
- de la compétence gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire pour l'aménagement du parking pour véhicules légers des utilisateurs du gymnase en soirée et le week-end (Plan de situation en annexe).

C'est pourquoi il est nécessaire de passer une convention de financement tripartite pour définir les caractéristiques des ouvrages réalisés et leurs financements par les trois collectivités. La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la commune de Gaillard. Annemasse Agglo interviendra par fonds de concours mais assurera la fourniture et l'installation des abribus et du sanitaire bout de ligne, disposant déjà de ses propres prestataires pour ce type de prestations.

L'opération s'étale sur les exercices budgétaires 2021/2022 pour un montant global de 1 585 578.47 € HT réparti comme suit :

- Pour la Commune de Gaillard : 668 703,47 € HT
- Pour le Département : 526 875,00 € HT
- Pour Annemasse Agglo : 390 000,00 € HT  
(337 000 € pour les aménagements liés aux transports urbains et 53 000 € pour ceux relatifs au parking d'accès au gymnase)

A la fin des travaux une régularisation du foncier sera effectué en tenant compte des différents aménagements réalisés.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER la présente convention de financement tripartite relative aux aménagements des abords du Collège Jacques Prévert et du Gymnase Henri Bellivier à intervenir avec la commune de Gaillard et le Département,

D'AUTORISER le président ou son représentant à la signer,

DE DIRE que les crédits sont prévus aux budgets des transports urbains, article 6742 TRANS pour un montant de 337 000 €, et principal, article 2041413, pour un montant de 53 000 €.

## G) DIRECTION DE LA MOBILITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT OPÉRATIONNEL

### 29 - APPROBATION DE L'AVENANT N°5 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU RÉSEAU, DES SERVICES DE TRANSPORTS URBAINS ET DE MOBILITÉ SUR LE TERRITOIRE D'ANNEMASSE-LES-VOIRONS AGGLOMÉRATION

**Rapporteur : Alain LETESSIER / technicien(ne) : Pierre Jean CRASTES**  
**L'ensemble des pièces techniques liées à l'avenant est consultable auprès du service suivi des assemblées.**

Dans le cadre de l'exploitation de son contrat de délégation de service public pour l'exploitation du réseau et des services de transports urbains et de mobilité passé avec la société TP2A, Annemasse agglomération avait le choix jusque lors de sous-traiter auprès des TPG, via un marché, la gestion du Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageur.

Suite à un renouvellement des équipements des TPG, qui supposaient un investissement important de la part d'Annemasse Agglomération, le choix a été fait d'internaliser cette prestation, permettant ainsi de faire un gain économique.

Un déploiement des équipements a donc été réalisé entre novembre 2020 et mai 2021, pour une exploitation optimale dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Cette nouvelle prestation désormais réalisée par le délégataire TP2A suppose une augmentation des charges d'exploitation (coût de personnel principalement), à hauteur de 131 938 €<sub>2015</sub> pour une année pleine.

Il a également été souhaité de confier une nouvelle mission au délégataire, la maintenance des armoires électriques des stations sur le tracé du tramway, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021. Les coûts d'exploitation de cette prestation couvrent le personnel d'intervention pour la maintenance corrective, ainsi que les coûts de son contrat de sous-traitance pour la maintenance curative. Ces coûts, estimés à 17 290 €<sub>2015</sub> pour une année pleine seront ajustés au réel en clôture d'exercice.

Enfin, suite à la mise en œuvre de la nouvelle offre vélo (augmentation de la flotte et repositionnement du service), les engagements de recettes de TP2A ont été revus, ainsi que les coûts d'exploitation des consignes vélos.

L'avenant est composé comme suit :

- 1- Déploiement d'un nouveau Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageur (SAEIV),
- 2- Reprise en maintenance par le délégataire des armoires électriques des stations de tramway,
- 3 Développement du service vélo.

Le compte prévisionnel d'exploitation a été mis à jour en conséquence afin d'intégrer les nouvelles prestations réalisées par TP2A.

Ainsi, ces évolutions portent la subvention forfaitaire d'exploitation à 4 875 000 €<sub>2015</sub> pour l'année 2021 et 4 787 000 €<sub>2015</sub> pour l'année 2022.

La commission de concession d'Annemasse Agglomération s'est réunie le 2 juin 2021 et a donné un avis favorable à ce projet d'avenant n°5.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER l'avenant n°5 à la délégation de service public pour l'exploitation du réseau et des services de transports urbains et de mobilité sur le territoire d'Annemasse-Les-Voirons Agglomération et ses annexes,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à le signer,

DE DIRE que les dépenses en résultant seront imputées au budget des transports urbains, gestionnaire MOB, nature 611, antenne TRANS.

## H) SERVICE DES AFFAIRES GÉNÉRALES

### 30 - MISE À JOUR DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL AU BUREAU COMMUNAUTAIRE ET AU PRÉSIDENT

**Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Odile BOSSE-PLATIERE**

Par délibération du 15 juillet 2020, n°CC-2020-0067, le conseil communautaire a délégué un certain nombre de pouvoirs au bureau communautaire et au président, dans le cadre de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales.

Il est proposé aujourd'hui de mettre à jour ces délégations comme suit :

#### **Concernant les délégations au bureau communautaire :**

Nouvelle délégation proposée dans la rubrique Délégations transversales :

- Approuver et signer les documents et notamment les conventions permettant la mise en œuvre, le suivi et la gestion de mesures compensatoires approuvées par le conseil communautaire dans le cadre de projets portés par Annemasse Agglo ou dans lesquels l'Agglo est partenaire ;

#### **Concernant les délégations au président :**

Modification proposée dans la rubrique Délégations transversales :

- P-3 ancienne rédaction :  
Approuver et signer les procès-verbaux ou les conventions de mise à disposition à intervenir pour les biens, équipements et services concernés par les compétences **transférées** par Annemasse Agglo ;
- P-3 nouvelle rédaction proposée :  
Approuver et signer les procès-verbaux ou les conventions de mise à disposition à intervenir pour les biens, équipements et services concernés par les compétences **exercées** par Annemasse Agglo ;

Nouvelle délégation proposée dans la rubrique Délégations transversales :

- Consulter pour avis la commission consultative des services publics locaux, dans le cadre de l'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales, sur :
  - Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 ;
  - Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
  - Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L. 1414-2 ;
  - Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

Nouvelle délégation proposée dans la rubrique Finances :

- Fixer les tarifs des articles mis en vente au public dans les sites d'Annemasse Agglo dans le cadre d'une activité commerciale accessoire au service public administratif et dans le respect de la réglementation en vigueur, notamment la loi n°81-766 du 10 août 1981, dite « loi Lang » qui fixe un prix unique du livre.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :

Pour :51

Abstention : 1

Guillaume MATHELIER

DECIDE :

D'APPROUVER la mise à jour des délégations du conseil au bureau et au président tel que présentée ci-dessus et reprise dans le tableau joint.

## **VI. QUESTIONS DIVERSES**

### **A) DATES DES PROCHAINS CONSEILS COMMUNAUTAIRES**

- **Mercredi 7 juillet 2021**
- **Mercredi 15 septembre 2021**
- **Mercredi 13 octobre 2021**
- **Mercredi 10 novembre 2021**
- **Mercredi 15 décembre 2021**

### **B) PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

Monsieur Antoine demande où en sont les délibérations des communes pour s'opposer au transfert de la compétence PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal).

Monsieur Doublet répond que les communes qui ont à ce jour délibéré représentent déjà le taux minimum demandé, soit au moins 25 % des communes de l'Agglomération représentant au moins 20 % de la population.

Monsieur Farine ajoute qu'en raison de la crise sanitaire, le délai avait été repoussé du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> juillet 2021, les communes ayant délibéré avant le 1<sup>er</sup> janvier, devant le refaire.

### **C) PLAN DE MANDAT**

Monsieur Doublet informe le conseil que, dans le cadre de l'élaboration du plan de mandat, après une période de diagnostic et d'entretiens avec les membres du bureau et des techniciens réalisés par le cabinet POLITEA, il sera proposé à l'ensemble des conseillers communautaires des agoras les 29 et 30 juin sur respectivement l'innovation et la transition énergétique. Il les invite vivement à y participer.

Monsieur Doublet rappelle que la démarche d'élaboration de plan de mandat doit permettre un questionnement sur nos politiques publiques et les enjeux à retenir pour établir ensuite une feuille de route pour le mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

La secrétaire de séance

Nadège ANCHISI

Le président

Gabriel DOUBLET